SUITE DE MIRABEAU,

ORATEUR

DES ÉTATS-GÉNÉRAUX,

POUR 1789,

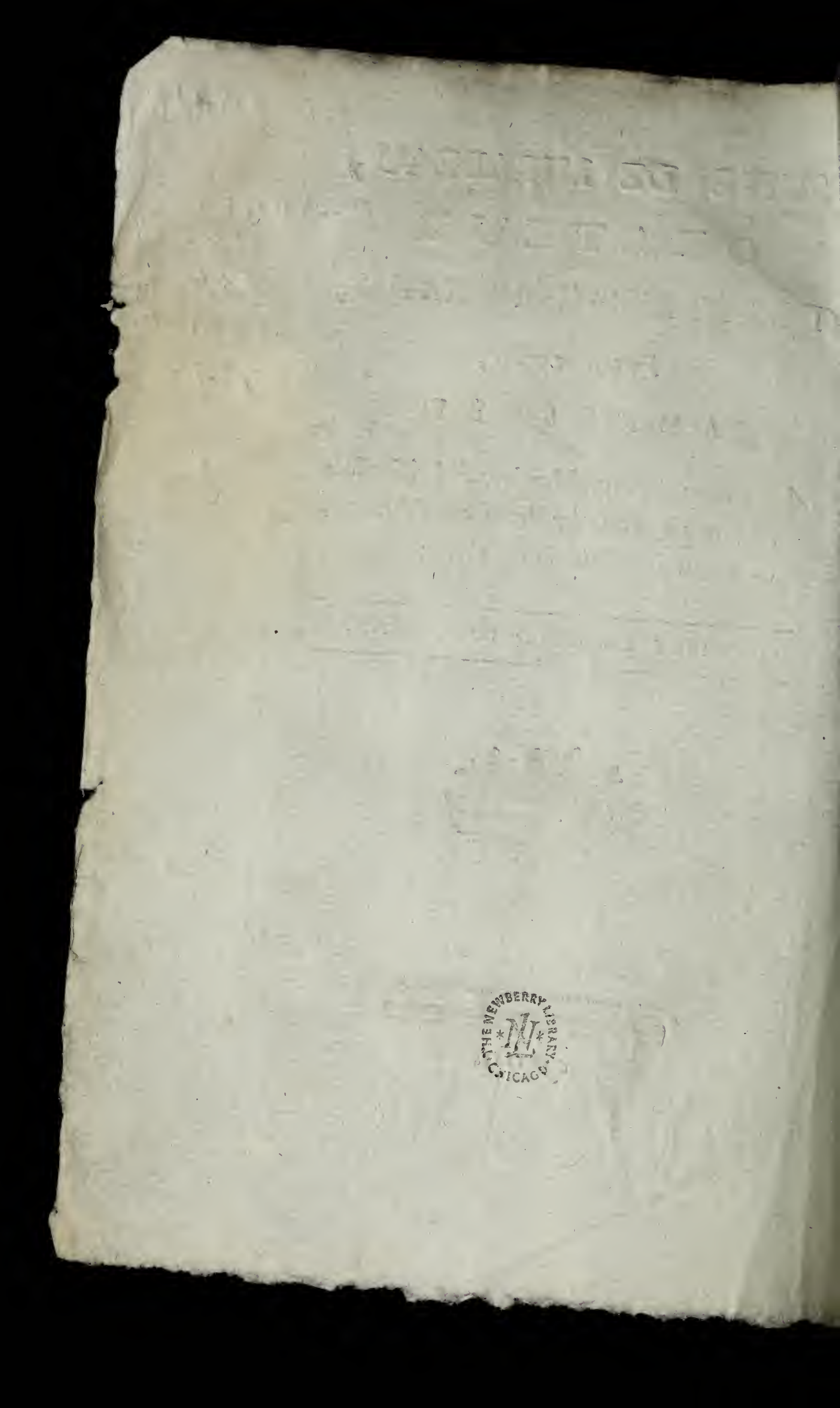
ADRESSÉE

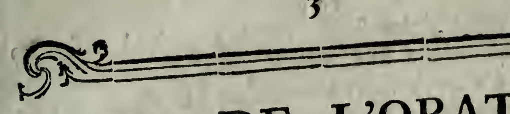
Aux Français, aux Membres de l'Assemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe, & à tous les Rois de la Terre :

DIVISÉE EN CINQ DISCOURS.



1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



SUITE DE L'ORATEUR DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, POUR 1789, (1)

Adressée aux François, aux Membres de l'Assemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe & à tous les Rois de la terre ; divisée en cinq discours.

PREMIER DISCOURS.

JE l'avois dit, Peuples François (2) ! vous deviez triompher de la tyrannie & des tyrans. Vous deviez élever le grand

(1) *Mirabeau, Orateur des États-Généraux*, brochure de 35 pages, a paru vers la fin d'août dernier. Je ne parlerai point du succès prodigieux qu'elle a eu ; c'est à ceux qui l'ont lue, qu'il appartient d'en juger.

(2) L'Orateur des Etats-Généraux pour 1789, page 11 de la quinzième édition de Paris, s'exprime ainsi : « Quel spectacle imposant !..... le plus grand peuple de l'univers représenté par lui-même ! Quel jour célèbre ! Les François s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale ! ..... Quelle révolution ! .... Le despotisme qui les opprimoit progressivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage ! ..... Quel triomphe ! ..... La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage ! ..... Oui, tous nos braves soldats, pénétrés d'un saint respect, baisseront la pointe de leurs armes devant l'auguste majesté de cette assemblée ; ils ne la dresseront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ! qu'ils fuient de nos contrées ! Leurs iniquités sont connues ; le jour des vengeances est arrivé ; la France abaissée trop long-temps, vient enfin de lever la tête ».

Je crois que c'est bien là une prédiction complette de tout ce qui est arrivé.

édifice de votre gloire & de votre proſpérité, ſur les ruines du deſpotiſme & de l'ariſtocratie aulique & miniſtérielle. Après avoir ſervi d'auxiliaires à la liberté de l'Amérique, vous deviez donner à l'Europe étonnée l'exemple de la liberté en France. Vous avez vaincu vos ennemis; vous avez déconcerté tous leurs projets, dévoilé toutes leurs perfidies, anéanti toutes leurs eſpérances. Voyez-les! comme leur rage ſe morfond dans ſon orgueilleuſe impuiſſance. Jouiſſez à votre aiſe de l'humiliation profonde où les plongent pour jamais leur impéritie criminelle & leur aveugle atrocité. Les inſenſés! Ils croyoient que trente millions d'hommes, courroucés d'une indignation trop long-temps concentrée, éclairés du flambeau d'une raiſon univerſelle & remplis du ſaint amour de la liberté, deviendroient facilement le jouet de leurs manœuvres puériles & de leurs barbares projets. Ils ne ſavoient pas, non, ils ne ſavoient pas, (car la providence obſtrue l'eſprit des méchans) que tous leurs plans étoient renverſés dès leur formation; que d'avance toutes leurs mines & contre-mines étoient éventées; que leurs moindres idées mêmes étoient pénétrées avant de naître. Trente millions d'hommes, qui s'uniſſoient par les mêmes ſentimens, qui agiſſoient pour le même intérêt, qui multiplioient leur courage du courage de tous leurs concitoyens, qui développoient leurs lumières, leurs talens & leur activité en tout ſens & en même temps! Etoit-ce donc là une maſſe de puiſſance, que quelques enfans gâtés & quelques femmelettes imbécilles & corrompues pouvoient mouvoir ou diſſoudre à leur gré?

Mais pourquoi nous occuper encore de ces perſonnages errans & fugitifs? Sans patrie, quelque part qu'ils ſoient, parce qu'ils ont trahi la leur, à la face du ciel & de la terre, abandonnons les à la honte de leur exiſtence, & à l'opprobre de l'hiſtoire: ſongeons, peuples François! ſongeons à conſommer le grand œuvre que nos illuſtres repréſentans ont commencé avec tant d'énergie, & qu'ils ſuivent avec tant de talens & de ſuccès.

A peine le courageux Philadelphe a-t-il déclaré les

droits de l'homme en Amérique ; que ces droits ſont déclarés en France : mais pour remplir les décrets d'une providence univerſellement bienfaiſante, & pour ſatisfaire a la deſtinée morale de tout le genre humain, ils doivent être déclarés ſur toute la ſurface du globe, & pour tous les hommes, & pour tous les gouvernemens : car s'il exiſtoit une forme de gouvernement qui ne parût pas s'accorder avec la déclaration ou le maintien du moindre de ces droits, il faudroit anéantir ce gouvernement pour jamais. Ces droits ſont uniformes ; ils ſont univoques ; ils ſont les mêmes pour les habitans de toutes les villes, pour ceux de toutes les campagnes, pour les nations des quatre continens. Déclarons-les hautement & par-tout, ces droits, ces impreſcriptibles droits de la nature & de la raiſon : faiſons retentir ſans ceſſe, & d'un pôle à l'autre, leurs axiômes immortels ; & que nos voiſins, frappés de la révolution mémorable qui vient de s'opérer parmi nous, en imitant notre exemple, le propagent aux deux extrémités de la terre.

Droits de l'homme.

L'HOMME EST NÉ LIBRE ; IL DOIT VIVRE LIBRE ; IL DOIT MOURIR LIBRE : en trois mots, voilà les véritables droits de l'homme ! Les altérer, c'eſt ne les pas connoître ou les diſſimuler.

Par la première déclaration, nous annonçons une vérité univerſelle, éternelle, inaltérable : nous reconnoiſſons la liberté naturelle & individuelle, cette liberté, indépendante de toute convention humaine & ſociale. (1)

(1) Le premier pas que fait l'homme ſur la terre, eſt celui de la liberté. Il jouit de cette liberté dans l'enfance & dans l'état de ſauvage. Ce n'eſt qu'en paſſant de l'un de ces deux états primitifs à celui de ſociété, qu'il eſt forcé de ſe plier aux erreurs & aux préjugés des contemporains auxquels il ſe trouve aſſocié : d'où quelques philoſophes ont conclu d'avance, ſans rien approfondir pour la ſuite des temps, que la ſociété étoit un état de corruption abſolue. Sans doute l'état de ſociété eſt devenu dangereux pour des hommes ſortant

Par la seconde déclaration, nous annonçons une vérité également universelle, éternelle & inaltérable : nous reconnoissons la liberté civile, cette liberté associée à la liberté des autres, qui ne doit nuire à personne, sous peine d'être blessée elle-même, & dont l'assurance & la garantie sont réciproques & générales.

Par la troisième déclaration, nous annonçons également une vérité universelle, éternelle & inaltérale : nous reconnoissons la liberté de conscience & d'opinion, cette liberté qui tient à la pensée de l'homme ; qui développe toutes ses facultés intellectuelles au milieu des facultés intellectuelles de ses semblables ; & dont l'essor est le grand véhicule de l'esprit, de la raison & du génie.

Viennent ensuite les droits du citoyen, qui dérivent

de l'enfance ou des forêts ; chez qui la nature est toute neuve, & chez qui l'instinct des passions & des besoins agit sans réflexion & sans expérience. Sans doute, dans ce conflit de passions & de besoins, agissans & réagissans vaguement & au hasard, les sociétés jusqu'à ce jour ont dû se fourvoyer, & se livrer à une politique incertaine & à des législateurs égoïstes. Mais l'expérience des malheurs, mais la réflexion ne ramenent-elles pas progressivement les individus & les nations à des principes ? Mais la société, pour laquelle l'homme est essentiellement destiné, en ouvrant la porte à tous les écarts & à tous les abus auxquels l'esprit humain est sujet, n'a-t-elle pas aussi développé toutes les vertus & les talens dont il est susceptible ? N'est-ce donc pas par le choc des opinions & des intérêts divers, qu'une opinion générale s'est établie, & qu'un intérêt public a été connu ? N'est-ce pas du combat des sophistes & des vrais philosophes, sur la nature des principes physiques & moraux, qu'est résultée une raison universelle des choses ? N'est-ce pas de l'excès des folies que sont provenues l'idée & la pratique de la sagesse ? N'est-ce pas enfin des extravagances incroyables où le despotisme s'est porté de nos jours, que va naître la liberté raisonnée des peuples ? La société sans doute, a corrompu des millions d'individus, qui ont passé sur la terre comme des vapeurs funestes ; mais elle n'a point corrompu les principes éternels de justice & de raison que comporte l'organisation de l'espèce humaine. Ces principes déposés dans l'ame de quelques individus, ont pris au contraire plus de force & d'extension que jamais ; & la société, qui fut un mal pour l'homme brut, au sortir de l'état de sauvage, est destinée aujourd'hui à devenir la source de toutes les félicités possibles pour les peuples éclairés.

en premier principe & en ligne immédiate, des droits de l'homme.

Droits des Citoyens.

Tous les hommes ſont égaux en droits, parce qu'ils ſont nés tous libres, parce qu'ils doivent vivre tous libres, parce qu'ils doivent mourir tous libres.

Cette égalité de droits vient de leur aſſociation même, dans laquelle chacun a porté, pour ſa légitime, non-ſeulement le principe de ſon droit naturel, qui eſt le même que celui des autres, mais le concours de ſa raiſon, de ſa force, de ſon induſtrie, pour garantir le droit commun, comme le droit commun garantit le droit individuel.

C'eſt dans ce droit commun, que les produits ou l'héritage des produits de la force, de la raiſon, de l'induſtrie, qui ne bleſſent point la force, la raiſon & l'induſtrie des autres, trouvent & donnent une garantie inviolable & réciproque: c'eſt en un mot dans le droit commun de tous, que la juſtice naturelle & l'intérêt de tous ont placé le droit ſacré de la propriété de chacun.

Tels ſont les droits du citoyen, d'où dérivent en ligne immédiate les droits des nations.

Droits des Nations.

Tout principe d'aſſociation dérivant du droit commun à tous, il eſt évident que tout pouvoir quelconque réſide eſſentiellement, politiquement & générativement dans le peuple aſſocié; que toute fraction morale ou métaphyſique de ce pouvoir ne peut émaner que de lui; & que comme cette fraction de pouvoir n'émane que de lui, elle ne peut abſolument être employée qu'à ſon avantage & valoir qu'à ſon profit.

Quels ſont maintenant les droits des rois, que quelques perſonnes ont voulu mettre avant ceux des nations, en prenant la préſéance du roi ſur chaque individu de ſa nation pour une preuve de ſa ſupériorité ſur la nation toute entière? Ces droits ſont ſimples; ils dérivent de la nature

même des principes que je viens de développer. Les rois ou chefs, (car le mot de *roi* n'a pas une vertu plus magique que celui de chef,) comme hommes, ont tous les droits communs aux autres hommes ; & comme rois, ils n'ont que des devoirs à remplir. Ces devoirs, à la vérité, sont plus grands & plus sérieux que ceux des autres hommes ; & pour cela, on leur accorde des prérogatives & des distinctions particulières ; mais il ne s'ensuit pas de là que la commission de faire exécuter la loi soit un droit qui tienne à l'essence corporelle & individuelle de leur personne ; ce droit ne tient qu'au nom que la nation leur a donné, & qui est le signe politique d'un pouvoir délégué ; & c'est en faveur de ce signe que leur personne est sacrée, & que les peuples consentent à leur donner une portion considérable des revenus de l'état, pour représenter dignement. Ainsi ce seroit errer de fantôme en fantôme, que de chercher dans le mandat tacite ou formel d'un chef destiné à faire exécuter la loi, (*ce chef eût-il le nom de dieu, au lieu celui de roi ou d'empereur*,) autre chose que des devoirs ; car s'il avoit des droits, je ne dis pas supérieurs à ceux des peuples, mais seulement indépendans de ces peuples, ou insubordonnés à leur censure législative, on comprend facilement qu'il auroit bientôt la toute-puissance arbitraire ; car, encore une fois, la déclaration des droits de l'homme, de ceux du citoyen & de ceux des nations, seroit inconséquente & fausse, & les hommes ne seroient pas tous nés libres ; ils ne seroient pas tous égaux en droits ; tous les pouvoirs enfin ne résideroient pas dans le peuple, si un seul d'entr'eux prétendoit par sa naissance, ou par un titre quelconque, avoir des droits différens & indépendans de ceux des autres.

Peuples de la terre ! voilà les vrais principes. En vain, les demi-savans, les demi-politiques, les demi-patriotes, ou les hommes de mauvaise foi voudroient-ils les plier à leurs idées, à leurs intérêts, à leur orgueil, à leur foiblesse, & prétendre ne pouvoir les appliquer au gouvernement monarchique, ces principes ne varieront jamais ; jamais ils ne s'allieront qu'avec des principes homogènes ;

jamais

jamais la démonſtration rigoureuſe des vérités qu'ils préſentent, ne ſera ſubjuguée par aucune démonſtration contraire; jamais, enfin, on n'imprimera dans un cerveau bien organiſé, qu'il eſt des hommes ſur la terre qui ont des droits ſupérieurs aux autres, & indépendans du droit commun des nations, parce qu'ils s'appellent *rois* ou *empereurs*, quoique cependant TOUS les hommes ſoient égaux en droits.

SECOND DISCOURS.

Le Veto.

Si la perfectibilité de l'organiſation & de l'éducation humaines peut nous faire eſpérer que les vérités que je viens de démontrer par elles-mêmes, ne feront bientôt plus une énigme pour perſonne, l'idée d'un *vèto royal* dans notre future conſtitution, ſera bientôt auſſi reléguée dans la claſſe des abſtractions anti-nationales, d'où l'on n'auroit jamais dû la tirer. (1)

Ce taliſman politique (le *veto*) dont le peuple romain ſe ſervit avec raiſon, parce que tout ce qui eſt utile au peuple, eſt bon en ſoi-même & vrai en principes, ne peut & ne doit, par cette raiſon même, ſous aucun rapport & ſous aucun prétexte, ſe dépoſer dans les mains de celui que la volonté générale arme déjà du glaive de

(1) Je crains fort que cette idée anti-nationale d'un *veto* royal, ne nous amène, au printemps prochain, une armée d'autrichiens & de hongrois que nous ferons obligés d'enterrer ſur nos frontières, ou d'éclairer ſur leurs droits, par des traductions allemandes de nos meilleurs écrits relatifs à la liberté & à l'égalité des droits des hommes. L'empereur croira peut-être avoir une belle occaſion de venir nous attaquer, pour avoir refuſé le *veto* abſolu au roi : il voudroit peut-être perſuader aux autres puiſſances qu'il eſt de leur intérêt de l'appuyer ; mais ſi les autres puiſſances entendent bien leurs intérêts, elles ſe réuniront contre lui, pour abattre enfin cet orgueil autrichien, & cet ambition extravagante qui font le malheur de l'europe, depuis cent ans au moins.

la juſtice. Il faudroit peu connoître le cœur humain, pour ne pas comprendre que cette amulette vertigieuſe rameneroit bientôt l'imagination d'un monarque dans le cercle magique & vicieux des eſpérances & des prétentions du pouvoir arbitraire; & plus la conſtitution du gouvernement s'oppoſeroit à ſes tentatives, plus ce monarque ſeroit malheureux. Hommes ſages & éclairés, dignes repréſentans de la nation! c'eſt à vous à qui je m'adreſſe : jugez de cette vérité, & voyez les erreurs funeſtes auxquelles un monarque eſt ſujet, quand ſon imagination n'eſt pas contenue dans les principes & les bornes d'une logique univerſelle, & quand il ſe laiſſe perſuader que le droit des nations n'eſt rien, s'il ne l'a reconnu. Rappelez-vous le paragraphe ſuivant, extrait du diſcours du roi, du 23 juin dernier, à l'aſſemblée nationale.

« Réfléchiſſez, Meſſieurs, qu'AUCUN de vos projets, « AUCUNE de vos diſpoſitions ne peut avoir force de loi » ſans mon approbation *ſpéciale*. Ainſi je ſuis le garant » naturel de vos droits reſpectifs, & tous les ordres de » l'état peuvent ſe repoſer ſur mon équitable impartialité. » Toute défiance de votre part ſeroit une grande injuſtice. » C'eſt moi, juſqu'à préſent, qui fais tout pour le bonheur » de mes peuples; & il eſt rare peut-être que l'unique ambi- » tion d'un ſouverain ſoit d'obtenir de ſes ſujets qu'ils » s'entendent enfin pour accepter ſes bienfaits ».

Tout eſt changé, me dira-t-on, depuis le 23 Juin. Mais le cœur humain eſt-il auſſi changé? Eſt-on bien ſûr que le *veto* abſolu ou le *veto* ſuſpenſif n'autoriſeront pas les ariſtocrates à dire que l'on a été forcé de reconnoître que le Roi avoit raiſon, & que l'aſſemblée nationale ne pouvoit rien faire ſans ſon *approbation ſpéciale*? Eſt-on bien ſûr que l'un ou l'autre de ces *veto*, au lieu d'affermir notre conſtitution, ne fera pas au contraire le véritable germe de ſa deſtruction? Eſt-on bien ſûr qu'il n'y a pas mille manieres d'interpréter ces *veto*, pour ceux qui auroient intérêt de les interpréter à leur fantaiſie? Eſt-on bien ſûr que ces interprétations complaiſantes ne rameneroient pas les idées de pluſieurs perſonnes aux propres expreſ-

ſions du paragraphe que je viens de citer ? Qu'on reliſe ce paragraphe, & qu'on me permette enſuite d'obſerver, que pour rétrograder juſqu'au point doù l'on étoit parti, ce n'étoit pas la peine davancer.

La diſtinction des *veto* eſt abſurde en elle-même, par la raiſon que ſi l'un ne peut avoir lieu, l'autre eſt également inadmiſſible. Mais ſaiſiſſons, s'il eſt poſſible, & en peu de mots, tous les élémens dont cette queſtion ſe compoſe en général, & donnons-lui toute la force de raiſonnement que ſes partiſans réunis peuvent y mettre.

Le *veto* doit mettre le Roi en rapport réciproque de raiſon avec ſon peuple (*M. Barnave*). Il frappera ſur un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif (*M. Target*). J'obſerverai d'abord que le rapport réciproque de raiſon qui doit exiſter entr'un Roi & ſon peuple, ne peut jamais exiſter que par un corps intermédiaire, qui eſt le corps des repréſentans de la nation librement élus par elle, & doués par elle du pouvoir légiſlatif : s'il en étoit autrement, le corps légiſlatif national ſeroit nul dès ce moment, ou n'exiſteroit pas du tout. Cette vérité ſe démontre clairement d'elle-même, par le gouvernement turc & par tous les gouvernemens deſpotiques, où le chef agit immédiatement ſur le peuple, ſoit en bien, ſoit en mal, & en reçoit de même la réaction, ſoit pour l'élever ſur le trône, ou lui couper la tête. Ainſi le rapport réciproque *de raiſon* du Roi avec ſon peuple, quand même il ne dureroit qu'un mois, nous reconduiroit droit au deſpotiſme ou à la démocratie ; ce que je démontrerai encore dans un inſtant, ſous des rapports mathématiques. Ainſi la raiſon donnée par M. Barnave, en faveur du *veto*, eſt inadmiſſible.

Je demande, en ſecond lieu, à qui appartient le droit de juger un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif ? Eſt-ce au pouvoir conſtituant ou au roi ? Ce ſeroit au roi ſans doute, ſi le *veto* avoit lieu ; mais comme le pouvoir légiſlatif & le pouvoir judiciaire ne peuvent jamais s'aliéner, ni ſe tranſmettre d'une collection d'hommes à un ſeul homme, & que l'intelligence de tous ne ſe tranſvaſe

pas dans l'intelligence d'un seul, je ne vois pas comment le roi pourroit ou auroit le droit de juger que tel ou tel décret du pouvoir législatif blesse le pouvoir constitutif; car, en dernière analyse, le pouvoir constitutif n'a de compte à rendre qu'au pouvoir *constituant*, & jamais à un pouvoir *constitué*. Or le pouvoir exécutif est un pouvoir *constitué*, non pour contrôler, juger, approuver, désapprouver ou suspendre les décrets du pouvoir législatif, mais pour faire exécuter ces décrets, quels qu'ils soient; sans quoi le pouvoir exécutif ne seroit pas subordonné au pouvoir législatif, comme il doit l'être pour l'organisation & l'harmonie du gouvernement. Ainsi, de quelque manière qu'on tourne dans ce cercle de raisonnemens, on n'en sortira jamais qu'en convenant que l'idée d'un *veto royal* est l'effet d'une précaution exagérée, inconstitutionnelle, irréfléchie, nullement nécessaire en aucun temps, & dangereuse à tout moment.

Le *veto*, dit M. M***, suspendra & arrêtera l'action du corps législatif, quand la constitution sera faite, & qu'il s'agira seulement de la maintenir. Je demande d'abord quelle sera cette action? Sera-t-elle favorable aux mœurs, à la liberté, à la constitution? Il n'y aura rien à dire. Sera-t-elle destructive de la constitution? On ne peut le supposer, à moins de supposer aussi que le pouvoir constituant n'ait commandé lui-même cette destruction; car s'il ne l'avoit pas commandé, il seroit assez fort, je pense, pour l'empêcher. Or, si le pouvoir constituant est assez fort pour empêcher le corps législatif délégué de se rendre aristocratique, je ne vois pas que la crainte prématurée de cette aristocratie future, doive nous déterminer d'avance à donner au roi le *veto* du peuple; c'est-à-dire, *à le douer d'une vertu qui n'appartient qu'au peuple*, & qui rendroit le roi maître des bras & des volontés du peuple, pour les opposer aux représentans de ce peuple, quand il le jugeroit à propos, & sous des prétextes que lui seul ou ses ministres auroient trouvé suffisans. Je demande ensuite, comment on peut s'imaginer que le roi maintiendroit mieux la constitution que la nation entière, étant le distri-

buteur de toutes les grâces pécuniaires, de toutes les pensions, de toutes les grandes places & des bénéfices ecclésiastiques? A-t-il donc un intérêt plus grand que nous à conserver notre liberté & nos droits? Non, je le dis franchement: j'admire avec toute l'Europe les talens & le génie de M. M***; j'aime le roi autant qu'aucun Français puisse l'aimer; mais je pense que pour la gloire & le repos de ce bon monarque, ainsi que pour la prospérité de la nation & le maintien de ses droits, il faut laisser tomber dans l'oubli l'insurrection du *veto* royal, absolu ou suspensif, & qu'il faut se réduire, pour la sanction, à la simple promulgation de la loi. La providence qui nous a si bien servis depuis quelque temps, & les progrès rapides d'une raison universelle, feront le reste.

Je vais démontrer maintenant que l'équilibre des pouvoirs, dans une machine politique bien organisée, ne peut nullement dépendre, ni d'un *veto* royal, ni d'un *veto* populaire, mais de la distinction précise & de la séparation bien marquée de ces mêmes pouvoirs; distinction & séparation qui, en rendant les mouvemens de la machine simples & faciles, éviteront tous les frottemens & les chocs qui pourroient bientôt la détruire; & pour arriver à cette démonstration, je commencerai par faire évanouir l'argument le plus fort en faveur du *veto*.

« Sans un droit de résistance dans la main du dépositaire de la force publique, dit M. M***, cette force pourroit souvent être réclamée & employée malgré lui à exécuter des volontés contraires à la volonté générale: toutes les objections disparoissent devant cette grande vérité. »

Observons bien que cet argument ne présente une grande vérité que relativement aux ministres, qui peuvent abuser, au nom du monarque, de la force publique confiée à ce monarque; mais qu'il n'est nullement fondé en raison, ni relativement au peuple, qui n'abuse jamais de rien, si on n'abuse pas de lui; ni relativement aux corps législatifs ou judiciaires, qui n'abuseront & ne pourront jamais abuser de rien, si leurs pouvoirs sont séparés entre eux & distincts de celui du monarque, ou si le monarque

n'a aucun moyen de les corrompre ou de les dominer. L'exemple de l'Angleterre, que M. M*** nous donne pour prouver la néceſſité d'un *veto* royal, (comme ſi notre conſtitution, pour plaire aux Anglois, ne devoit pas être plus parfaite que la leur,) nous prouve au contraire que c'eſt préciſément par la facilité qu'a le monarque de corrompre les membres des deux chambres du parlement, & d'influer ſur la légiſlation par ſon droit de *veto* ; que c'eſt préciſément, dis-je, par ces deux moyens combinés, que le gouvernement anglois éprouve tant d'embarras & de frottement dans ſes rouages politiques, & que la machine en eſt preſqu'entièrement uſée, quoiqu'elle ait à peine cent ans d'exiſtence. Perſonne n'ignore d'ailleurs, qu'en politique le droit de réſiſtance amène bientôt celui d'attaque ; & qu'en phyſique, c'eſt par la réſiſtance de deux corps qui ſont ſans ceſſe en frottement l'un contre l'autre, que ces deux corps ſe détruiſent. Or, quand on trouvera ſans ceſſe le pouvoir légiſlatif entre le pouvoir exécutif & le peuple, il n'y aura point de frottement dangereux entre le peuple & le roi. Or, quand vous aurez toujours le pouvoir conſtituant entre le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif délégués, vous n'aurez nullement à craindre que ces deux derniers pouvoirs empiètent l'un ſur l'autre ; & c'eſt préciſément pour qu'ils n'empiètent pas l'un ſur l'autre, qu'il ne faut pas donner au ſecond la moindre fraction morale ou politique du premier ; car c'eſt plutôt de l'exécution de la loi, que de ſa formation, que dérivent l'abus & la décompoſition inſenſible de cette loi. La loi, en un mot, eſt fixe, tandis que le mode d'exécution eſt mobile ; & c'eſt préciſément parce que le mode d'exécution eſt mobile, que le monarque ne doit jamais approcher la loi ni la toucher. Il doit ſeulement la montrer de loin, avec le doigt, ſi je puis me ſervir de ce terme, en diſant au peuple : *Obéiſſez à cette loi que vous avez faite, & à laquelle vous vous êtes ſoumis ; obéiſſez-y, ſous peine de voir vos concitoyens y déſobéir à votre détriment, & ſous peine encore d'être frappés du glaive dont vous m'avez donné la direction.*

Tels ſont, *illuſtres repréſentans de la nation*, les fonctions auguſtes & les droits précis d'un chef ou monarque dans un gouvernement ſage & bien combiné. Tel eſt le rapport mathématique des pouvoirs conſtitués au pouvoir conſtituant. Telle eſt la ligne de démarcation qui doit être tracée entre le pouvoir exécutif & les deux autres pouvoirs délégués. Le pouvoir exécutif montre la loi de loin, ſans y toucher; & la loi rendant ſes oracles, au ſignal donné par le monarque, le pouvoir judiciaire retient ou fait tomber le glaive qu'il a ſans ceſſe dans la main.

J'ajouterai encore que les craintes & le raiſonnement de M. M*** ſur l'établiſſement progreſſif de la domination de douze cents Ariſtocrates, & ſur l'anéantiſſement de l'autorité royale, ſeroient parfaitement juſtes, s'il étoit vrai que le peuple ne ſoit rien, parce depuis douze ſiècles, en France, il n'avoit été compté pour rien. Mais comme il eſt vrai de toute éternité que le peuple eſt tout; mais comme il eſt vrai aujourd'hui que le peuple s'eſt enfin apperçu qu'il étoit tout; non-ſeulement pour la force des bras, mais pour la force des droits, le principe de ſa toute-puiſſance revient à ſon application naturelle; & l'on peut s'en rapporter à lui, autant pour diſſiper les craintes de l'illuſtre député, que pour rétablir l'équilibre politique d'un gouvernement qu'on voudroit fonder ſur la magie d'un *veto* royal.

Au reſte, quand nous aurons éprouvé les dangers d'un corps légiſlatif permanent, dont les membres ſe renouvelleront tous les ans ou tous les deux ans, comme nous avons éprouvé depuis cinq cents ans, l'horrible influence du deſpotiſme héréditaire d'un ſeul, nous pourrons, alors, croire à la néceſſité d'un *veto* royal; mais en attendant, ce ſeroit un piège dans lequel nous aurions donné bien gratuitement; l'expérience du paſſé eſt le ſalut de l'avenir.

TROISIÈME DISCOURS.

Nous avons conquis notre liberté ; nous avons déclaré les droits de l'homme ; nous avons posé les vrais principes de ces droits & des différens pouvoirs politiques des gouvernemens ; nous avons commencé le superbe édifice de la prospérité & de la gloire nationales françaises ; jettons maintenant un coup-d'œil sur l'état actuel des nations de la terre, & considérons un moment les scènes diverses qui s'y sont passées depuis cinquante ans.

Les cinquante dernières années de ce siècle seront singulièrement remarquables : 1°. par le règne de *Frédéric II*, roi de Prusse ; 2°. par l'existence de deux femmes, *Marie-Thérese* & *Catherine II*, qui ont troublé & bouleversé l'Europe pendant trente ans ; 3°. par *l'indépendance de l'Amérique* ; 4°. par *les révolutions de l'Indostan* & par celle de *Hollande* ; 5°. par *l'esprit philosophique* qui a remplacé presque par-tout l'ignorance & le bel esprit, & qui étend aujourd'hui son influence de toutes parts ; 6°. par *l'excès de la dépravation des mœurs*, des *idées* & des *principes politiques dans presque toutes les cours de l'Europe* ; 7°. par les efforts des amis de l'humanité & de la raison, qui, en méditant sur le systême d'une liberté universelle, n'ont point oublié le sort des *malheureux esclaves noirs* ; (1) 8°. par la *guerre injuste des deux cours impériales contre les Turcs* ; & 9°. *par la mémorable révolution de France, des 14 juillet, 4 août, 5 & 6 octobre 1789.*

---

(1) C'est à M. Brissot de Warville, dont le zèle & l'activité pour le bien public, sont vraiment admirables, qu'on doit en France l'institution de la société connue sous le nom *d'amis des noirs*. Ses excellens & nombreux ouvrages n'ont jamais eu pour objet que la liberté des peuples, & le bonheur de l'humanité. Ils ont singulièrement influé sur la révolution actuelle. M. de M**. & lui sont à coup sûr, les deux écrivains qui ont joué le plus grand rôle dans cette circonstance. La nation leur doit à chacun une belle *couronne civique*.

Le règne de *Frédéric II* a fait connoître aux hommes ce que doit être un roi, & aux rois ce que c'eſt qu'un homme. Ce roi, véritablement homme, a reconnu l'égalité de droits entre les hommes ; il a mérité par là leur reſpect, comme il a mérité leur admiration par ſes talens (1). Ce prince, le ſeul depuis Charlemagne, dont l'hiſtoire des nations de l'Europe puiſſe véritablement s'honorer, paroît avoir fermé pour long-temps la liſte des grands Rois.

L'hiſtoire des deux impératrices, *Marie-Thérèſe* & *Catherine II*, nous a appris que le gouvernement des femmes eſt trop dangereux ; & que, bornées par leur nature, à plaire & à propager l'eſpèce humaine, elles en deviennent le fléau, dès l'inſtant qu'elles s'appliquent à la politique, à la légiſlation & à la conduite des empires.

Marie-Thérèſe a poſé, dans ſa maiſon, les fondemens de cette ambition déſordonnée & de cette politique infidelle, qui, après lui avoir ſervi à troubler l'Europe en tout ſens, & à ſe jouer ſans ceſſe de ſes alliés comme de ſes ennemis, ſerviront bientôt de motif aux autres puiſſances de ce continent, pour ſe réunir contre ſes ſucceſſeurs & abattre leur orgueil (2). *Catherine II* a épuiſé ſon empire d'hommes & d'argent (3), pour la vaine gloire d'une conquête ſtérile, dont les ſuites, en excitant ſucceſſivement le reſſentiment & les invaſions

(1) C'eſt par l'aſcendant de ſon génie, plus que par le perfectionnement de la tactique des armées, que Frédéric le grand a dompté la fortune ; c'eſt par le deſpotiſme du génie, & nom par celui du pouvoir, qu'il gouverna ſes peuples. S'il fut ſévère ſur la diſcipline militaire, c'eſt qu'il ſentit qu'il n'y avoit d'autres moyens de réprimer l'ambition de ſes ennemis, que d'avoir de meilleurs ſoldats qu'eux.

(2) Un jour viendra, & il n'eſt pas éloigné, où la confédération germanique ſentira l'importance de ſe lier étroitement avec la Pruſſe, & d'abattre ſérieuſement l'orgueil de la Cour de Vienne.

(2) On peut affirmer que la Ruſſie eſt ruinée pour cent ans au moins. Il n'y a pas aujourd'hui pour trente millions de livres tournois, en eſpèces d'or ou d'argent, dans tout cet empire ; tout le numéraire eſt en papier monnoie. Voilà à quoi ſe réduit toute la gloire de *Catherine II*.

de cette foule innombrable de grands & de petits Tartares qui habitent le long du Caucaſe & dans la haute Aſie, ne produiront d'autre effet en Europe que de diſcipliner les Turcs, ou de préparer à l'empereur de nouvelles conquêtes, qui lui coûteront cher, & qui ne deviendront jamais le partage des Czars de Moſcovie (1).

L'indépendance de l'Amérique nous a fait ouvrir les yeux ſur la vraie deſtination des peuples, ſur leurs droits naturels, & ſur l'égalité des droits de tous ; & nous avons vu par un exemple mémorable, & nous avons prouvé par un exemple ſemblable, que les nations peuvent tout auſſi-bien devenir libres par la providence des choſes & des événemens, qu'eſclaves par la grâce de Dieu (2). *Tous les hommes ſont nés libres & égaux* : telle a été la première phraſe du traité de confédération entre les Etats-unis ; telle a été la baſe de leur conſtitution politique ; & cette conſtitution doit être éternelle comme la baſe ſur laquelle elle a été fondée. L'exemple de ce peuple vertueux doit influer néceſſairement, & de proche en proche, ſur les autres peuples du nouveau continent, comme le nôtre influera ſur nos voiſins. Déjà même, les plaines du Mexique & les montagnes du Chili ont reſſenti la commotion électrique du feu ſacré de la liberté. Déjà *la petite principauté de Liege* a imité les *trente-deux provinces de France*. Déjà les *Brabançons* ont fait reculer l'audace de leur tyran, & déconcerté ſes ruſes, par leur courage & leur caractère. Déjà

(1) On n'a qu'à jeter les yeux ſur la carte, pour voir qu'il eſt impoſſible que Conſtantinople appartienne jamais aux Ruſſes. La Cour de Vienne a leurré celle de Pétersbourg, ſi elle lui a promis dans le partage, la Capitale de l'Empire Ottoman.

(2) Eſt-il rien de plus inſultant pour la majeſté des peuples, pour la dignité de l'homme, & pour l'éternelle vérité d'une intelligence ſuprême, & pour l'éternelle juſtice de cette intelligence, que cette phraſe : *nous Rois ou Empereurs, par la grace de Dieu*, &c. ? Où ſont les patentes que Dieu a données aux rois pour aſſervir les nations ? Ne ſont-ce pas les nations elles-mêmes qui ſe ſont choiſis des chefs & des rois ?

l'*Espagnol* se rappelle le serment sublime du justicier d'Arragon au roi, au nom des Cortès (1). Bientôt les *Hongrois* se rappelleront leur fierté & les outrages qu'on ne cesse de leur faire. Bientôt *Florence* & *Milan* oseront s'irriter contre l'espionnage despotique & l'inquisition fiscale de leurs ducs *Autrichiens*. Quelle jouissance délicieuse pour les vrais Philosophes de ce siècle, de voir que tout le genre humain tende enfin d'une manière si marquée vers sa destination véritable!

Les dernières révolutions de l'*Indostan* & les troubles qui y règnent encore, nous prouvent jusqu'à quel excès la soif de l'or peut altérer les principes d'humanité & d'éducation chez les hommes; puisque des Anglois même, élevés dans le sein de la liberté & à l'école des vertus civiles, ont commis chez les peuples les plus doux de l'Inde, plus de ravages & d'horreurs, en moins de trente ans, que les barbares Mogols, sortis des forêts de la Tartarie n'en ont commis pendant deux siècles dans le même pays. Ce qui prouve que de toutes les maladies de l'esprit humain, la soif de l'or est la plus funeste.

La dernière révolution de *Hollande* est une nouvelle preuve de ce que je viens de dire. Si les Hollandois n'eussent été que de pauvres Bataves, comme autrefois, ou s'ils avoient voulu sacrifier une partie de leurs richesses pour conserver & maintenir leur liberté, ils ne l'auroient pas perdue au premier coup de canon, comme cela est arrivé. Mais ils ont mieux aimé fléchir le genou devant un de leurs sujets, que d'ouvrir leur bourse. Dans l'Indostan, l'amour de l'or a rendu les Anglois cruels; en Hollande, il a rendu les habitans lâches; l'Amérique septentrionale n'avoit point d'or, elle est devenue libre.

En France, l'or avoit tout subjugué : c'étoit la soif de l'or qui attiroit auprès du trône presque toute la no-

(1) *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, vos azemos nuestro rey, y feignir contal que gardueis nuestros fueros; si no, no.*

Nous qui valons autant que vous, & qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi, pour conserver nos droits; sinon, non.

blesse & le clergé du royaume : c'étoit elle qui éteignoit souvent le courage des juges & leur faisoit tomber des mains le livre de la loi : c'étoit elle qui tenoit la bouche béante à nos beaux esprits & à nos académiciens : c'étoit elle qui faisoit aboyer la plupart de nos journalistes contre les efforts des gens de bien & des amis de l'humanité. Cette soif enfin avoit attaqué toutes les mœurs publiques, renversé toutes les idées particulières, dénaturé tous les Principes du gouvernement, & répandu parmi les courtisans un esprit de vertige & d'erreur, qui troubloit constamment leur tête, & les empêchoit de soupçonner la révolution qui s'avançoit à grands pas (1).

(1) Arrêtons-nous un instant sur cette étrange maladie de l'esprit humain, la soif de l'or; & voyons si l'or, après avoir été l'origine de toute corruption morale & politique, ne doit pas être un jour l'origine de la liberté universelle. Interrogeons le cœur humain, & consultons l'expérience & les faits. Que demandent les chefs des nations? *de l'or.* Que demandent les nations elles-mêmes? *de l'or.* Mais le tyran, à qui les nations ont remis leur puissance & une partie de leur *or*, pour qu'il leur garantisse le reste, voyant que cet *or* lui attire tant d'hommages; que cet or lui procure tant de jouissances & de dissipations; que cet *or* aiguise si facilement le fer de ses soldats contre leurs concitoyens ou les étrangers; le tyran, dis-je, tâche d'arracher tout *l'or* de la nation, & d'en disposer lui tout seul, pour avoir à lui tout seul toutes les jouissances. Mais qu'arrive-t-il alors? que les individus de la nation, qui, de leur côté, en général, ne travaillent que pour avoir de *l'or*, ou ne flattent les tyrans que pour avoir de *l'or*; ou n'égorgent leurs semblables que pour avoir de *l'or*; voyant que les tyrans ne se servent d'eux alternativement que pour avoir à la fin *l'or* de tous & un chacun, & priver tous & un chacun de toutes les jouissances; les individus, dis-je, s'efforcent de retenir *l'or* qui leur reste, pour conserver au moins le nécessaire. Et c'est alors que l'intérêt personnel & l'amour de *l'or*, éclairant chacun sur les droits naturels de ses semblables & sur l'équité distributive, apprend à chacun, qu'il vaut mieux jouir en commun, faire valoir son *or* en commun, & s'en garantir la possession en commun, par des lois nationales égales pour tous, que d'en confier la garde à un seul, qui fasse seul toutes les lois, & qui par le moyen de ces lois, attire tout l'or à lui, pour avoir tous les hommages & toutes les jouissances.

Mais quelle étoit la cause de ce désordre en France? La cour de France elle-même : c'étoit de ce foyer actif de corruption que partoient tous les miasmes d'immoralité, de perversité & d'impolitique dont la nation étoit infectée. Jamais, d'ailleurs, l'absurdité des principes, parmi les partisans du despotisme & de l'aristocratie aulique & ministérielle, ne fut si marquée qu'au commencement de la révolution. Jamais les idées que les Ministres s'étoient faites des hommes & de l'administration des empires, ne furent si opposées au sens commun & à la marche des choses. Il sembloit que plus les nations s'éclairoient sur la nature de l'homme & sur les droits respectifs des peuples & des chefs, plus ces chefs s'aveugloient sur tous ces objets (1). Si les individus se plaignoient, on les repous-

C'est donc une grande question que je viens de résoudre, en démontrant que le patriotisme & l'amour de la liberté chez les peuples modernes, proviendront moins d'une exaltation d'esprit, que de l'intérêt personnel bien entendu, & d'une juste indignation contre l'égoïsme fiscal & absorbant de leurs rois ou empereurs. Qu'on juge donc maintenant de la stupidité de ces hommes d'état, qui croient que c'est en choquant tous les intérêts particuliers & généraux d'une nation, & en voulant lui ravir tout son or, qu'on parvient à maintenir l'autorité du chef. Belle leçon d'ailleurs pour les peuples qui donnent, ou laissent à leurs chefs de trop gros revenus; car plus on a, plus on veut avoir.

[1] Il y a ici une comparaison bien remarquable à faire entre la marche des rois & celle des papes : ces derniers n'ont pas voulu voir que les nations chrétiennes, en s'éclairant sur la nature des religions, demandoient des modifications de culte plus directes & plus relatives à la morale de la raison & aux lumières acquises; ils ont insisté pour conserver la théologie de christ dans toute la barbarie du style de l'école, dans toutes les prétentions du catéchisme de la primitive église, & dans tout l'appareil des cérémonies gothiques & des liturgies grecques; & ils ont perdu sans retour dans l'opinion publique, non-seulement la foi des miracles & des prophéties, mais celle de l'homme-dieu lui-même; & ce qui est pire encore, la croyance en l'infaillibilité du pontife romain. On a vu que la morale de christ n'étoit que la morale de l'homme; & que cette morale susceptible d'une perfection continuelle, étoit bien plus parfaite aujourd'hui dans ses principes & ses développemens, que du temps d'Hérode & de Pilate. De même

soit avec insolence & dureté. S'ils insistoient ; on les faisoit mettre à la Bastille. Si la nation entière faisoit un mouvement d'impatience, on croyoit l'appaiser par de belles promesses ; & on la méprisoit assez pour violer deux jours après, & en sa présence, les promesses qu'on lui avoit faites. Si le danger paroissoit pressant, on changeoit de ministre, mais jamais de plan. Varier ce plan, étoit le talent qu'on attendoit du nouveau ministre : & malheur à lui, s'il projettoit d'y renoncer ! Non, jamais le gouvernement Français n'a renoncé au plan de despotisme, si constamment suivi, si progressivement perfectionné sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ; il n'y a renoncé qu'autant que la révolution des 13 & 14 juillet & 5 & 6 octobre 1789 se maintiendra & se consolidera. Il n'y avoit jamais renoncé, 1°. parce qu'il n'est pas de la nature du despotisme de revenir de lui-même sur ses pas, mais bien de continuer toujours sa marche par des routes plus obliques encore que celles qu'il a suivies auparavant, & d'autant plus obliques, qu'on cherche davantage à les découvrir. L'opinion publique, quelle que soit sa toute-puissance sur

---

les rois n'ont pas voulu voir que les peuples, en s'éclairant sur la nature des gouvernemens, demandoient des modifications dans le pouvoir monarchique, plus directes & plus relatives au droit naturel des nations & à la politique de la raison ; ils ont insisté, non-seulement pour conserver le pouvoir monarchique dans tout l'appareil des anciens despotes d'Asie, & comme droit de conquête, mais pour le rendre absolument théocratique & arbitraire ; & ils ont perdu sans retour dans l'opinion publique, non-seulement la vénération qu'on leur accordoit autrefois comme à des Dieux, mais le respect même du cœur, qu'on porte au dernier des citoyens, quand il est vertueux. On a vu que la morale des rois ne pouvoit point s'accorder avec la morale universelle, & qu'elle marchoit toujours en raison inverse de celle-ci, soit par l'éducation de ces prétendus propriétaires des nations, soit par l'excentricité de leur sphere qui les repousse sans cesse hors de la sphere commune des autres hommes ; d'où l'on seroit tenté de croire que l'état de roi, & à plus forte raison celui de despote, est un état contre nature.

la maſſe des eſprits, ne ſuffit pas pour redreſſer cette marche, parce que l'opinion publique n'eſt qu'une puiſſance morale, & que le deſpotiſme ne connoît d'autre puiſſance morale que ſes longues habitudes & les prétendues prérogatives de ſa ſeule volonté.

2°. Parce que la cour de France étant mue, dirigée & encouragée par l'influence d'une cour étrangère, très-deſpotique elle-même, & dont l'unique but étoit de nous faire ſervir à ſes projets d'ambition & à ſes plans de conquêtes, il n'étoit pas probable que cette puiſſance étrangère donnât, dans aucune circonſtance, d'autres conſeils que ceux qu'elle avoit déjà donnés, & qu'elle abandonnât ſi facilement la douce habitude d'enchaîner à ſon char, & de preſſurer à ſon aiſe la ſeule nation de l'Europe, qui, par ſes richeſſes, ſa valeur & ſa population, pouvoit la rivaliſer, & mettre un obſtacle réel & continuel à ſon agrandiſſement. Le célèbre prince de Kaunitz, qui ſavoit mieux que perſonne, que jamais la maiſon d'Autriche ne parviendroit à faire de nouvelles conquêtes, ſi la France reſtoit attachée au corps Germanique, & ſi l'alliance de la Pruſſe étoit à notre dévotion, n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour nous détacher de toute l'Europe, & nous gouverner à ſon gré, que de nous attacher à la cour de Vienne, par des alliances de tous les genres, & par des cajoleries de toute eſpèce à nos miniſtres. Il avoit ſi bien tendu ſes filets à cet égard, que dès-lors nul ne pouvoit obtenir de graces marquées à Verſailles; nul ne pouvoit entrer dans le Miniſtère; nul ne pouvoit s'y conſerver, ſans être reconnu pour homme dévoué au parti Autrichien. On avoit fait plus : on avoit trouvé moyen de fermer la bouche aux miniſtres diſgraciés, par la crainte qu'on leur inſpiroit, & par les récompenſes dont on les combloit. Et le Prince de Kaunitz, croyant que le caractère françois étoit encore plus puſillanime qu'il n'étoit indiſcret, il avoit compté ſur un ſecret dont on avoit grand ſoin ici d'étouffer les moindres traces, dès qu'il menaçoit d'éclore.

D'après toutes ces obſervations, qui ne ſont que trop réelles & trop frappantes, qu'on juge donc ſi le gouverne-

ment françois avoit voulu ou pu changer de plan dans aucun temps. Non, je le répète, il n'en a jamais changé par lui-même; il s'est contenté de le varier suivant les circonstances; & la tactique incertaine des ruses ministérielles de notre cour, s'étant perfectionnée par la tactique profonde & consommée des ruses autrichiennes, on avoit connu toutes les marches & contre-marches dont il falloit faire usage à sur & mesure, & au besoin.

Je ne citerai pour exemples, parmi les ministres françois dévoués au parti Autrichien, que *l'Archevêque de Sens* & *M. de Lamoignon*. Ces deux hommes étant sans talens comme sans patriotisme, n'avoient autre chose à faire pour mériter leur place & la conserver, que de s'empresser à montrer leur dévouement & à la cour influente & à la cour influée. Cet empressement s'accordoit parfaitement bien avec leur caractère cupide & irréfléchi : ils avoient tous deux le mot de l'ordre dans les instructions qu'ils recevoient de l'Abbé de Vermont (1), regardé comme le correspondant direct du prince de Kaunitz; l'un pour achever la dilapidation des finances, & l'autre la dilapidation des lois. Mais M. de Lamoignon avoit de plus un ressentiment à satisfaire contre les Parlemens. Fort des puissances qui lui donnoient l'impulsion en secret, & de sa haine qui lui donnoit des aîles en public, il voulut, comme l'Ange du Seigneur, exterminer d'un seul coup tous les grands tribunaux du royaume; car il ne falloit point de tribunaux réfractaires à la volonté arbitraire du prince dans un empire allié de la maison d'Autriche, puisqu'il n'y en avoit point dans les états héréditaires de cette maison. C'étoit donc à nous mettre totalement de niveau avec les Hongrois, les Autrichiens, les Bohêmes & les Moraves, que M. de Lamoignon tendoit absolument; mais son opération fut bientôt suivie d'un échec : l'inertie des tribunaux inférieurs la rendit nulle; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie

(1) S'il est un traître qui mérite d'être poursuivi à outrance; c'est *l'abbé de Vermont.*

des

des tribunaux inférieurs la rendit nulle; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie des troupes leur ôta tout eſpoir d'une nouvelle tentative en ce genre.

Telle a été cependant la conduite des miniſtres françois, dirigés par un fil ſecret de la cour de Vienne. Telle fut l'erreur groſſière de ces hommes vains & avides, qui croyoient tout ſoumettre à leurs volontés par des baïonnettes & des lettres de cachet. Ils ne voyoient pas que dès l'inſtant que le mépris public les avoit inveſtis de toutes parts, les baïonnettes avoient perdu de leur docilité, & que les lettres de cachet, loin d'épouvanter perſonne, ne ſervoient au contraire qu'à réunir & ſoulever tous les eſprits (1). Puiſque la Providence a voulu que les Nati ns

(1) Les miniſtres ſe ſont preſque toujours imaginé que c'étoit réellement un effet de la bonté du roi & de leur humanité à eux-mêmes, s'ils n'employoient pas à chaque inſtant les baïonnettes & les lettres de cachet pour ſe faire obéir. Ils ont cru follement que cent cinquante mille ſoldats français ſubjugueroient aiſément trente millions de français leurs compatriotes. Ils n'ont pas vu qu'il faudroit prodigieuſement rabattre un jour de cette prétention, & que le devoir des officiers & des ſoldats ne s'étendoit pas juſqu'à égorger leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs ſœurs, leurs amis, leurs maîtreſſes, pour procurer au roi & à ſes miniſtres toutes les jouiſſances qu'il leur plairoit d'imaginer, & pour leur donner moins de peine à remuer le bout de la langue; car enfin que demandent les deſpotes & leurs miniſtres, lorſqu'ils ordonnent aux ſoldats d'égorger leurs concitoyens, comme cela eſt arrivé en France & dans les pays-bas Autrichiens, ſi ce n'eſt que ces ſoldats leur épargnent la peine de penſer. « *Je veux » votre argent & vos propriétés, diſent les deſpotes aux peuples. Nous » ne trouvons pas à propos de vous les donner, répondent les peuples » avec reſpect, & nous vous en expliquerons les raiſons ».* Feu *ſur » cette canaille, diſent les deſpotes aux ſoldats.* « *Je veux que vos » opinions & vos penſées relèvent des miennes, & que vous m'adoriez » continuellement. Nos opinions & nos penſés ne ſont pas à vous, » elles ſont à nous, c'eſt Dieu qui nous les a données, & c'eſt lui ſeul » que nous adorons. Feu, ſoldats, ſur cette canaille. Je veux r tablir » le déſordre que j'ai mis dans les finances de l'état, & je veux que » vous m'en trouviez abſolument les moyens, ſans être obligé de vous » rendre compte de l'emploi que j'ai fait juſqu'à préſent de ces finan» ces, & de celui que j'en ferai par la ſuite. Nous ne pouvons nous*

fussent éclairées sur leurs droits aussi positivement & aussi généralement qu'elles le sont aujourd'hui, il falloit se prêter aux circonstances, & ne pas braver la force de l'opinion par des tentatives extravagantes sur la liberté des citoyens, & par des raisonnemens absurdes & ridicules en faveur du monarchisme. Appartient-il donc à quelques génies étroits & bornés, que le hasard & souvent l'intrigue ont mis en place, d'arrêter la marche des choses, & d'empêcher que la grande procession des êtres pensans arrive à sa destination? La perfection de la raison humaine, la réclamation du droit naturel pour tous en général & pour chacun en particulier, la liberté d'opinions, l'équité dans les lois, l'abolition du pouvoir arbitraire; voilà ce que demande aujourd'hui la nature entière; voilà ce que l'aspect imposant du

---

» *prêter à cette volonté, sans assembler les représentans de la nation,* » *& sans délibérer librement sur la proposition que vous nous faites,* » *parce que vous avez trop abusé jusqu'ici de notre argent, de notre* » *confiance & de notre fidélité. Feu, soldats, sur cette canaille* ». On comprend donc clairement qu'au moyen de ces deux mots : *je veux* & *feu*, le gouvernement monarchique se seroit simplifié singulièrement en France, comme il l'est en Autriche, & qu'on n'auroit pas eu besoin de savoir lire & écrire, ni même de se donner la peine de penser un seul moment pour être roi ou ministre. On auroit eu le temps de se divertir tout le jour, en disant le matin, *je veux*, & le soir, *feu*, si on n'avoit pas été obéi. Vous voyez bien, peuples de la terre, que chacun cherche ses commodités dans ce monde. Un roi & des ministres n'ont pas le temps de réfléchir sur ce qu'il faut faire : par *je veux* & *feu*, tout est dit, tout est pensé. Mais si les officiers & les soldats réfléchissent qu'en faisant feu sur leurs compatriotes pour la commodité de cinq ou six personnes, ils tueront leurs parens, leurs femmes, leurs maîtresses, & qu'au regret de les avoir tués, se joindra celui d'être encore plus esclaves & plus misérables qu'auparavant, ils ne feront point feu; ils boiront au contraire avec leurs parens, leurs amis & leurs maîtresses, & ils diront : nous ne voulons pas verser leur sang, parce que c'est le nôtre propre : nous avons fait serment de défendre nos parens, nos amis, nos maîtresses & nos campatriotes, contre des ennemis étrangers, & non de les égorger pour le bon plaisir & la commodité de cinq ou six personnes.

ſoleil attend de ſes rayons bienfaiſans, puiſqu'il continue à éclairer notre eſpèce & à la vivifier; voilà ce que tout homme a droit d'eſpérer, puiſque tout homme, en naiſſant, acquiert un droit égal aux jouiſſances de la vie & aux avantages de la ſociété. Il ſeroit bien plaiſant, en vérité, que les lumières éparſes au milieu des nations, leur induſtrie, leurs talens, leur génie, leur force, leur exiſtence morale, civile & politique n'euſſent d'autre but que l'avantage & le bon plaiſir d'un ſeul, & que la majeſté univerſelle du genre humain fût dévouée à être l'eſclave de la majeſté d'un particulier. Où étions-nous donc? dans quels ſiécles avions-nous vécu? Dans quelle eſpèce de léthargie le genre humain étoit-il plongé? Nous avons ouvert les yeux, & nous n'avons vu autour de nous que des êtres qui nous reſſemblent. On nous a dit que dans cette foule de millions de nos ſemblables, il y en avoit quelques-uns d'une nature abſolument différente, & qui ſe regardoient comme les propriétaires des autres. Nous avons examiné de près ces prétendus propriétaires des nations, & nous n'avons trouvé en général, pour réſultat de leur caractère prétendu divin, qu'un orgueil illimité, que des vices, des foibleſſes & des paſſions ſouvent pires que chez le reſte des hommes (1). Où donc eſt le droit

---

(1) On a beau dire, que ce n'eſt que dans le gouvernement d'un ſeul que les mœurs ſe corrompent. La démocratie & l'ariſtocratie ont de grands inconvéniens ſans doute; mais ces deux eſpeces de gouvernemens ne ſont point corrupteurs de l'eſprit & du cœur, comme le gouvernement d'un ſeul. Un Roi qui diſtribue les graces à ſon gré, quelle que ſoit d'ailleurs la conſtitution de l'Etat, attire néceſſairement autour de lui tous les fainéans de la nation, tous les gens avides & pervers: & de proche en proche, la corruption, gagnant toutes les claſſes de la ſociété, finit par corroder les Corps légiſlatif & judiciaire même. Je crois donc que le meilleur gouvernement poſſible, réſervé à la perfection de la raiſon humaine, ſera celui où la fainéantiſe & la cupidité n'auront point d'idole particuliere à encenſer; où le Roi n'aura rien à donner; & où la Nation, en faiſant la loi, accordera ſeule les graces & les récompenſes. Je laiſſe aux gens de bien à décider cette queſtion.

de propriété & d'autorité abſolues pour eux? Pourroit-il être ailleurs que dans la force & dans l'opinion? Mais c'eſt le nombre qui fait la force & l'opinion; & dès que le nombre a été frappé du trait de lumière qui épure ſa raiſon & ſon jugement; dès que l'opinion du nombre eſt décidée ſur le droit de tous, le droit excluſif d'un ſeul n'eſt plus rien, il tombe en déſuétude; il ne préſente enfin qu'une idée vaine, dont l'expreſſion ne ſignifie autre choſe qu'une antique erreur du genre humain, qu'un abus des premières ſociétés, & qu'une preuve morale de l'ignorance & de la ſtupidité des premiers hommes.

QUATRIÉME DISCOURS.

Plus on examine la queſtion du prétendu droit excluſif d'un ſeul ſur tous, plus on trouve qu'il eſt important de la réſoudre & de la déterminer poſitivement aujourd'hui pour tous les peuples du monde. Dans l'enfance des ſociétés, l'ignorance & la ſtupidité générales des hommes, exigeoient ſans doute que le plus hardi & le mieux aviſé d'une nation fût choiſi pour le chef de ſes compatriotes, afin de les conduire à la guerre; car la guerre & les maſſacres des nations par les nations étoient, dans l'état primitif des choſes, une fatalité inhérente, alors, à la cervelle humaine, (vu l'imperfection primitive de cet organe); & cette fatalité devoit continuer à avoir ſon effet juſqu'à ce que l'organe de la raiſon, chez l'homme, eût été modifié par le temps & l'expérience. Mais aujourd'hui que des peuples entiers ſont éclairés ſur leurs droits naturels; aujourd'hui qu'ils ſont pénétrés de la raiſon de leur égalité & du libre arbitre de leur humanité, quel beſoin ont-ils d'aller égorger leurs ſemblables, & de ſe faire égorger pour ſatisfaire au caprice & au libre arbitre d'un ſeul? Et en vertu de quel droit prétend-on, ſurtout, armer les citoyens les uns contre les autres, pour les forcer les uns par les autres, à ſubir, tous également, & ſans ceſſe, le joug du deſpotiſme & l'arbitraire des impôts? Si les premiers hommes ont dû s'en rapporter aux plus éclairés d'entr'eux pour ſe former des lois; ſi les légiſ-

lateurs ont acquis par-là quelques droits, c'eſt à la reconnoiſſance & à la vénération de leurs contemporains & de la poſtérité, & non à la propriété des nations qu'ils ont dû prétendre; car un homme n'acquiert point de titre ſur la liberté d'un autre homme, pour avoir contribué à ſon éducation, ou pour lui avoir donné un bon conſeil, ou pour l'avoir aidé à ſe défendre contre ſes ennemis. D'un autre côté, lorſque les peuples ont choiſi ou adopté des légiſlateurs, ils n'ont pu ſe démettre du droit de contrôler leur légiſlation, de la déſapprouver ou de la changer même, ſi elle ne leur convenoit pas. De même, lorſqu'ils ont choiſi un général, ils n'ont pu ſe donner à ce général comme une propriété territoriale; ils lui ont dit ſeulement: Si nous ſommes vainqueurs, nous te couronnerons, pour annoncer à tous que tu es notre chef de bataille; & ſi tu continues à te conduire avec bravoure & prudence, nous te confirmerons dans l'exercice de chef. Mais une couronne de laurier ou de diamans, mais la prérogative du titre de général d'armée n'emportent pas plus le droit arbitraire de vie & de mort ſur les peuples, que la prérogative du titre de légiſlateur n'emporte celui d'impoſer arbitrairement leurs propriétés. Tel eſt d'ailleurs le droit de la nature & de la raiſon, que le général doit être ſubordonné au légiſlateur, le légiſlateur à la nation, & tous trois aux lois que la nation aura délibérées & conſenties, par une aſſemblée collective des repréſentans de ſes provinces. Si le légiſlateur & le général ont abuſé de leurs titres & de la prérogative de ces titres, l'un, pour faire des lois contraires au bien de la nation, & l'autre, pour appuyer ces lois par la force, alors la nation rentre dans tous ſes droits; elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, ni obéiſſance civile au légiſlateur, ni obéiſſance politique aux lois qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement. Elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, 1°. parce qu'il ſeroit extravagant & abſurde que pour obéir à la fantaiſie de ce général, elle tournât ſes propres armes contre elle-même; 2°. parce que ce général, abuſant de la force qui lui a été confiée,

pour faire exécuter des lois arbitraires, eſt devenu coupable du crime de lèſe-nation au premier chef. Elle ne doit plus obéiſſance civile au légiſlateur, 1°. parce qu'il ſeroit d'une démence extrême de livrer aveuglément & au hazard, ſa vie, ſon honneur & ſon argent à celui qui vous annonceroit, par des lois arbitraires, qu'il en veut diſpoſer quand il lui plaira & de la manière qui conviendra, en temps & lieu, à ſes idées & à ſes calculs; & 2°. parce que le légiſlateur ayant abuſé de ſa prérogative de légiſlateur, pour vous aſſervir à l'égoïſme de ſa volonté, il eſt devenu coupable du crime de lèſe-ſociété au premier chef. Elle ne doit point obéiſſance politique aux lois qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement, 1°. parce que toute loi quelconque eſt un contrat de ſociété politique, dans lequel chacune des parties contractantes doit être appelée & conſultée, & qui ne peut avoir de force que par le conſentement libre & la ſignature reſpective des parties; 2°. parce qu'il eſt démontré clairement qu'en refuſant d'admettre la nation dans le contrat reſpectif de la loi, le légiſlateur n'a d'autre vue que de l'aſſervir entièrement, & de la réduire à l'état paſſif des animaux domeſtiques; ce qui eſt une léſion atroce du droit civil, politique & moral des nations & des individus.

Mais il eſt une circonſtance où l'abus du pouvoir eſt bien plus étrange encore & bien plus dangereux: c'eſt celle où le même homme, après s'être arrogé le pouvoir exécutif & le pouvoir légiſlatif, en conclut que le pouvoir d'impoſer les taxes à ſon gré, lui appartient encore. Un ange, le plus parfait des anges, (s'il en exiſtoit doués de toutes les perfections qu'on leur attribue,) ne pourroit jamais nous perſuader qu'il n'abuſeroit pas de ces trois pouvoirs réunis; & c'eſt néanmoins ce que prétendent quelques hommes appelés *rois* ou *empereurs*, & qui ſont ſujets aux mêmes fonctions & aux mêmes infirmités de la vie que nous. Dieu, diſent-ils, leur a fait la grâce de tout ſavoir & de tout prévoir; ils ſont la juſtice & la ſageſſe même; nul n'en peut douter, ſans paſſer pour un mauvais citoyen ou pour une mauvaiſe tête. La moindre

résistance d'opinion contre une prétention si absurde, est un crime à leurs yeux. Arrivé à ce période, leur orgueil n'a cessé de s'agiter pour chercher un moyen final de consommer le crime atroce de lèse-nation & de lèse-humanité par-tout, en ne laissant plus aux peuples que la faculté pure & simple de végéter sous le bon plaisir de leurs propriétaires prétendus; ils n'ont pas vu (car l'orgueil est aveugle) qu'à mesure qu'ils empiètent sur les droits naturels de leurs semblables, ils rompent tous les liens de la société & des gouvernemens. Ils n'ont pas vu qu'en voulant étouffer ou éblouir l'opinion publique, puisée aujourd'hui dans les lumières d'une raison universelle, c'étoit la concentrer dans chaque individu, & lui donner une énergie infiniment plus redoutable. Ils n'ont pas vu qu'en frappant de leur sceptre de fer, des masses formidables qui commencent déjà à s'ébranler d'elles mêmes, ils risquoient d'en éprouver un contre-choc terrible. Les despotes enfin, n'ont pas vu qu'en voulant élever leurs prétentions jusqu'à celles des dieux, leur qualité d'homme disparoissoit toute entière, & qu'ils n'étoient plus, aux yeux de la multitude, que des êtres bizarres & fantastiques, que des assemblages monstrueux d'erreurs & d'extravagances.

Quelle démence plus inconcevable en effet que celle d'un homme qui veut s'arroger tous les pouvoirs ensemble, & dominer à son gré sur la foule de ses semblables! Quelqu'un de nous, ô misérables mortels! a-t-il reçu de la nature tous les dons à la fois? A-t-il puisé dans son éducation cette sagesse infinie, cette pureté de principes & d'intentions, cet esprit universel de justice, cette profondeur de génie & cette sagacité de jugement qui pourroient permettre à peine à un homme d'aspirer au pouvoir suprême? Quel est le roi qui peut se flatter d'avoir toutes ces qualités? En est-il un seul que l'histoire puisse nommer pour les avoir toutes possédées? S'il n'en est point, s'il n'en peut exister, quel est donc l'être insolent & audacieux qui ose prétendre au pouvoir absolu? Le malheureux! accablé de ce pouvoir, il en sent tôt ou

tard le pesant fardeau. Soit qu'il reconnoisse ou non son incapacité, les rênes de l'état n'en sont pas moins flottantes entre ses mains. S'il n'est pas tyran par caractère, il le devient par crainte. Un seul maître, dit-on, vaut mieux que plusieurs; mais un tel maître, un despote, est une hydre à cent têtes. Fut-il jamais un tyran qui ait agi seul & par lui-même ? N'a-t-il pas toujours créé d'un coup de baguette des milliers de tyrans subalternes, des troupes nombreuses de satellites, pour agir en son nom & pour son nom ? Instrumens passifs de la volonté réelle de leur maître, n'ont-ils pas été souvent les instrumens actifs de leur propre volonté à eux-mêmes ? Où donc est l'avantage d'un gouvernement quelconque, quand le chef se croit au-dessus de la loi & de l'opinion; quand la nation n'exerce ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir législatif, ni celui même de s'imposer les taxes qu'elle paie; quand enfin le gouvernement lui dénie le droit de régler les subsides qu'il demande ? En vérité, l'esprit se confond dans cet abyme de prétentions ridicules & extravagantes. Quoi! peuples de l'Europe! vous auriez pris ou conservé des monarques, pour obéir à tous leurs caprices ? Vous leur auriez confié le sceptre, pour vous en frapper sans cesse & vous outrager à chaque instant ? Vous les auriez comblés de biens, pour vous faire périr dans la misère ? Vous auriez environné leur trône de tout l'éclat des grandeurs & de toute la somptuosité des richesses, pour vous avilir & vous fouler aux pieds ? Vous leur auriez remis la puissance législatrice, pour déployer cette puissance contre vos droits naturels, votre sureté personnelle, vos propriétés, votre faculté même de penser ? Vous leur auriez transmis le pouvoir exécutif, pour vous menacer à chaque pas de la pointe de leurs baïonnettes, ou pour aller égorger des peuples voisins, sans autre motif que le vertige de leur ambition ou de leur vengeance ? Vous les auriez chargés du trésor de l'état, pour en abuser sous tous les rapports, corrompre les mœurs dans toutes les classes de la société, enrichir leurs favoris, bâtir d'inutiles palais, & entreprendre des guerres injustes & ruineuses ?

Non,

Non, jamais les nations n'ont pu s'abandonner à ce point aux caprices d'un ſeul; non, jamais elles n'ont pu ſe dévouer à une pareille deſtinée; non, jamais un ſeul individu de ces nations n'a pu y conſentir de ſon plein gré, ni pour lui, ni pour ſes deſcendans. Chaque individu, au contraire, étonné en lui-même d'un pouvoir auſſi abuſif, auſſi révoltant, cherche ſans ceſſe avec inquiétude dans l'opinion générale de ſes compatriotes l'aveu de ſon opinion particulière à cet égard. Il cherche cet aveu dans la morale du cœur humain, dans l'hiſtoire des nations, dans les lois de la nature, dans les écrits des philoſophes, dans les principes même des juriſconſultes les plus dévoués au pouvoir monarchique; par-tout il le trouve conforme à ſes propres idées; par-tout un ſentiment public ou ſecret repouſſe avec horreur l'idée d'un gouvernement arbitraire.

Mais conſidérons l'état cruel d'oppreſſion & d'aviliſſement où gémiſſent la plupart des peuples de l'Europe. Qu'on examine ſur-tout le régime légionnaire, taxateur & inquiſitorial qui gouverne arbitrairement l'Autriche, la Hongrie & une partie de l'Allemagne, & l'on s'attendrira ſur le ſort de ces malheureuſes contrées, & l'on fera des vœux ardens pour leur délivrance & leur liberté. Peuples infortunés! dont jamais nous ne fumes les ennemis que par l'ambition reſpective de nos tyrans, loin de ſervir la fureur ou la cupidité du vôtre, imitez notre exemple & notre courage. Laiſſez en paix les enfans de Mahomet, & venez réunir vos armes aux armes des Brabançons, vos frères & vos amis, & comme vous opprimés par la même main. Ne rougiriez vous pas quand la France eſt libre, quand les Pays-bas veulent l'être, de jouer le rôle affreux de ces hordes barbares qui, après avoir dévoré une portion de l'eſpèce humaine, ſous les enſeignes d'un Alaric ou d'un Attila, retournoient dans leur pays porter les mêmes chaînes qu'ils avoient données aux autres peuples. Réfléchiſſez-y, & ſongez, ſi l'amour de la liberté ou le reſpect pour elle ne guide pas vos bataillons, que vous aurez à faire, non-ſeulement à ces mêmes guerriers qui pourſuivirent votre reine en 1741, mais à des

français libres, mais à trente millions de français, mais à des hommes enfin dont toutes les puiſſances de l'Europe ne peuvent plus aujourd'hui calculer la valenr & l'activité. Peuples Hongrois! peuples Allemands! ſoyons amis; réuniſſons-nous pour abatre cet hydre féroce du deſpotiſme, dont les cent têtes s'alongent de toutes parts ſur ce continent. Demandez-vous à vous-mêmes ce que ſont devenus chez vous les droits de l'homme & des nations? Avez-vous une exiſtence civile & politique, dès que vous laiſſez le droit d'impoſer les taxes à celui qui s'eſt arrogé le droit unique de faire vos lois & de commander vos armées? Quelle eſpèce de titres & de propriétés eſt devenue ſacrée pour lui? Quelle conſidération peut l'arrêter, dès qu'il ſe croit infaillible & impeccable, dès qu'il annonce ſon droit comme un droit divin? Peuples infortunés, je ne vois pas ce qui vous reſte, ſi ce n'eſt des yeux pour pleurer & un cœur pour palpiter juſqu'à la mort ſous les angoiſſes de l'oppreſſion & de l'aviliſſement.

CINQUIÈME ET DERNIER DISCOURS.

Rois de l'Europe, c'eſt à vous maintenant à qui je m'adreſſe: voyez comme l'empire de la raiſon étend ſon influeuce de toutes parts; voyez comme l'indépendance de l'Amérique a développé l'amour de la liberté dans tous les cœurs; voyez comme l'hiſtoire du grand Frédéric, dont le génie veille encore ſur l'ambition de ſes voiſins, nous a fait connoître la différence des rois entr'eux, & leur véritable nature; voyez combien la force des idées philoſophiques & l'énergie des expreſſions lancent de traits de lumière & de courage dans toutes les ames; voyez avec quelle ſagacité d'eſprit on devine vos intentions perfides, & on ſe joue de vos projets abſurdes; voyez combien de reſſources il exiſte aujourd'hui dans la maſſe des eſprits réunis, & tendant au même but; dans cette fermentation d'idées provoquées par la réſiſtance & alimentées par une foule d'écrits en tout genre; dans cette multitude d'êtres penſans, qui ſemblent frappés

tous en même temps de la même commotion, & dont l'union tacite d'opinions & de ſentimens prend de nouvelles forces chaque jour ; voyez enfin, dès que la France, l'Angleterre & la Suiſſe ſont libres, ſi vous pouvez vous flatter de replonger le genre humain dans la barbarie, & de le ſoumettre entièrement à vos caprices & à vos volontés (1) ? Rois de l'Europe, craignez le déſeſpoir des peuples ſoumis à votre empire ; craignez que la main du ſoldat, ſur laquelle vous avez tous fondé le ſyſtême extravagant d'un deſpotiſme abſolu & d'une monarchie univerſelle, loin de ſe plonger dans le ſein de ſon frère ou des peuples voiſins, ne tourne au contraire contre vous-même le poignard dont elle eſt armée. Quelle ſoif cruelle vous dévore ? Quel vertige vous tourmente ? Que cherchez-vous, ô rois ? Que voulez-vous enfin ? Eſt-ce de l'or ? Eſt-ce du ſang ? Il n'y en a pas aſſez ſur la terre pour vous raſſaſier. Ce ſont tous les pouvoirs enſemble, tous les royaumes de la terre réunis, dites-vous ! Ah ! malheureux, quel fardeau pour vous ! Mais quelle raiſon donnez-vous pour juſtifier cette prétention ? C'eſt pour le bonheur des peuples, répétez-vous ſans ceſſe. Quoi ! c'eſt pour le bonheur des peuples que vous ne ceſſez d'employer contr'eux la ruſe, le menſonge, la corruption & la force ? Quoi ! c'eſt pour leur bonheur que vous voulez être à chaque inſtant de votre vie, le maître abſolu de leurs vies, de leur liberté, de leurs propriétés, de leur honneur & de leurs opinions ? Mais

---

(1) Le projet d'aſſervir entiérement rous les Peuples de l'Europe & & de les réduire à l'état paſſif d'animaux purement domeſtiques, a été depuis long-tems l'objet d'une négociation très-ſérieuſe entre différens cabinets de l'Europe. On s'envoyoit réciproquement des plans à ce ſujet. C'étoit l'Angleterre qui inquiétoit le plus ; & ſi l'Angleterre n'avoit pas été une Iſle, ſa liberté auroit déjà été attaquée pluſieurs fois, comme celle de la Hollande ; les Anglais auroient été abandonnés de leurs alliés comme les Hollandais, & les Rois de l'Europe auroient été tous des Dieux, que le Dieu d'Autriche auroit mangés tour à tour ; & nous autres Peuples, tous de troupeaux de bêtes.

qui êtes-vous, vous qui osez insulter si audacieusement à la raison de l'homme & aux droits des Nations ? Quelle est votre essence ? Quelle est votre nature ? Regardez-vous : n'êtes-vous pas pêtris d'une chair qui doit pourrir comme la nôtre ? Vos os ne sont-ils pas condamnés à se dissoudre en poussière, dans la poussière de nos tombeaux ? N'êtes-vous pas asservis, comme nous, aux fonctions animales les plus sales & les plus dégoûtantes ? Votre tête n'est-elle pas sujette à se troubler par les vapeurs du vin, & par les accès de l'orgueil & de la colère ? Vous êtes assis sur votre cul comme les autres; (Montagne l'a dit avant moi), & vous osez prétendre à la majesté des Dieux & vous affectez un pouvoir universel & illimité! Dieux de boue ! les vers vous détruiront un jour ; ils creuseront cette cervelle exaltée dans laquelle un esprit de vertige & d'erreur circuloit sans cesse pour votre malheur & le nôtre ; & l'on ne verra plus alors dans la cavité de vos crânes que le vide affreux de vos prétentions & le néant de votre existence. Non ! ne croyez pas qu'il suffise de porter une couronne pour en être digne. Ne croyez pas qu'il suffise de remuer le bout de la langue, & de dire, *je veux*, pour signifier qu'on est le maître des humains. On peut être leur tyran, mais on n'est point le maître de ceux dont on n'a pas su captiver le cœur ; car c'est dans le cœur de l'homme seulement que résident la véritable puissance & la véritable autorité de son semblable. Vos canons & vos baïonnettes pourroient faire couler du sang & de l'or au gré de vos caprices ; mais jamais ils ne feront vibrer en votre faveur une seule fibre du cœur humain. Jamais ce cœur ne se dilatera en votre présence : contracté en lui-même il contractera la physionomie de ceux qui vous aborderont : un faux air de satisfaction & de respect vous cachera le sentiment vrai de mépris & de haine qu'on vous portera. Sans doute que votre œil orgueilleux, planant au-dessus de toutes ces physionomies factices, ne daignera pas descendre jusqu'à elles, pour en approfondir les mouvemens ; mais votre propre, comprimé sans cesse par les cœurs que vous

repouſſez, vous en avertira ſuffiſamment par les ſpaſmes du dégoût & de l'ennui. Vous continuerez à la vérité à vous gorger des mets les plus exquis, & à rire avec infolence, au milieu de vos exultations familières, de la miſère des peuples & de leurs plaintes répétées; mais votre orgueil & votre inſouciance même feront les bourreaux de votre ame & les vengeurs des nations; mais votre ſang, allumé par la fiévre de la colère & du dépit, détruira les organes de votre végétation; mais une langueur funeſte empoiſonnera le reſte de vos jours; mais vous périrez conſumés du feu infernal qui dévore l'ame des deſpotes (1).

Mais dis-moi, ô Céſar autrichien! toi qui prétends à la monarchie univerſelle; toi qui tendis tes filets de toutes parts pour faire donner dans le piége les rois tes beaux-frères; toi qui parcourus en poſte la France, l'Italie & la Pologne, pour voir ce qui te conviendroit dans ces belles contrées; toi qui crus, en humiliant le pontife de la religion romaine, avoir conquis Rome & l'état eccléſiaſtique; toi qui crus qu'en attaquant la Bavière, tu diſſoudrois la confédération germanique; toi qui crus qu'en formant une alliance guerrière avec les Ruſſes, pour conquérir les Turcs, tu triompherois des derniers, afin de tromper enſuite Catherine II; toi que la fièvre & la pulmonie

(1) Juſqu'à préſent, les écrivains modernes les plus philoſophes n'ont fait que bégayer ſur les reproches qu'ils avoient à faire à leurs deſpotes. N'eſt-il donc pas temps, grand Dieu! de parler net ſur cet objet, & d'accoutumer les hommes à dire la vérité ſans déguiſement à leurs oppreſſeurs? Je ſais bien que les oppreſſeurs regardent ces vérités comme des inſultes, & que les commis des bureaux & des chancelleries royales ou impériales, prétendent que c'eſt manquer de reſpect aux gouvernemens, que d'éclairer les nations ſur la conduite de leurs chefs. Mais ces commis ſont bien plaiſans, d'imaginer que la vérité eſt moins reſpectable que les rois. Si on ne diſoit jamais la vérité, il s'enſuivroit que le deſpotiſme ne finiroit jamais, & que les commis des bureaux miniſtériels ſeroient de pere en fils d'éternels petits tyrans ſubalternes. Ils parlent pour eux; nous parlons pour nous, & celui qui dit la vérité, finit toujours par avoir raiſon.

menacent à chaque inſtant du tombeau, dis-moi juſqu'où prétends-tu porter le deſpotiſme que ta famille affecte depuis ſi long-temps? Juſqu'à quand ton ambition démeſurée abuſera-t-elle de la patience des peuples voiſins? Juſqu'à quand enfin troubleras-tu le repos de l'Europe entière par tes intrigues & tes armées? C'en eſt fait, ta politique eſt par-tout dévoilée. Par tout on a deviné d'avance les perfidiés nouvelles que ton cabinet prépare pour couvrir les perfidies précédentes. Tu menaceras la France, mais tu n'oſeras jamais attaquer ſeul des Français libres: on t'aura charitablement averti de ce qu'ils valent aujourd'hui, de ce qu'ils peuvent aujourd'hui, & ſur-tout qu'*ils t'abhorrent & ne te craignent point*. Tu ſolliciteras la Pruſſe, l'Eſpagne, la Sardaigne même à ſe joindre à toi, pour ſoutenir ce que tu appelleras l'intérêt commun de la royauté; mais ces puiſſances verront bien que ce ſera plutôt l'intérêt de ton ambition & de ta vengeance. Elles ſavent que nous aimons notre roi, & qu'il ſera plus heureux par notre liberté, qu'il n'étoit malheureux par le deſpotiſme de ſes miniſtres, & par l'influence de ta cour: les chefs de ces trois puiſſances imiteront ſon exemple, en rendant à leurs peuples les droits que la juſtice & la raiſon leur ont donné de toute éternité Le roi de Sardaigne ſait d'ailleurs que nous reſpectons & aimons toute ſa famille, & qu'il eſt plus grand à nos yeux, par ſon gouvernement paternel, que tous les Céſars modernes enſemble. Le roi d'Eſpagne n'a nul intérêt à troubler notre repos; Louis XVI ne l'appellera point à ſon ſecours: il eſt au milieu de ſes enfans, & ſi les Eſpagnols entroient ſur nos frontières, le pacte de famille nationale ſeroit rompu dès l'inſtant: ou l'Eſpagne deviendroit libre comme nous; ou les Français ſe vengeroient bientôt des Eſpagnols. De ſon côté, le ſucceſſeur de Frédéric eſt trop bon politique & trop brave guerrier, pour attaquer ſans raiſon un peuple qui eut toujours un penchant décidé pour la maiſon de Brandebourg, qui fut l'allié naturel de ſa puiſſance, qui devoit toujours l'être, & qui le ſera maintenant par la force des choſes & par un égal intérêt.

Mais ſuppoſons qu'une politique aveugle & perverſe amenât ſur nos frontieres, les eſpagnols, les piémontois, les pruſſiens & les autrichiens; eh! bien, nous aurions plus d'ennemis à vaincre & plus de gloire à acquérir. Et puis, crois-tu, ô céſar autrichien! que les anglois & les ſuiſſes n'auroient pas auſſi, avec nous, l'intérêt commnn de la liberté des peuples à défendre? crois-tu que ces belges, qui abhorrent ta domination, qui exécrent ta famille, qui demandent vengeance contre toi, au ciel & la terre (1); crois-tu que l'amour de la liberté, & le reſpect pour leur religion, n'en feront pas des héros réunis aux héros françois? & crois-tu encore que ces ſoldats allemands qu'on avoit décriés à tort parmi nous, comme de vils automates, & qui cependant ſe ſont montrés en grande partie pour la cauſe de la liberté, ne marcheront pas avec regret contre des hommes leurs ſemblables & leurs freres; qu'ils ne jetteront pas leurs armes bas pour aller les embraſſer, au lieu de les égorger; qu'ils ne feront pas enfin cauſe commune contre toi? oui, ces ſoldats allemands ne ſont pas moins réfléchis, moins humains que les ſoldats françois & les citoyens du Brabant. Je vous l'atteſte, courageux belges! je l'avois prédit pour la révolution en France: ces ſoldats qu'on fera marcher contre vous, en ennemis, deviendront, par un coup de la providence, vos amis & vos défenſeurs. Le ſort en eſt jetté: les nations vont être libres, & les tyrans vont diſparoître de deſſus la face de la terre. Ne vous effrayez pas des premiers moments: ne redoutez ni les menaces du céſar autrichien, ni la marche de ſes armées, ni ſes trains d'artillerie: les françois vous ont appris comment on diſſipoit ces troupes, en leur préſentant le front d'un guerrier & la main d'un frere. Craignez plutôt les lenteurs, les pour-parlers,

[1] Si l'on veut connoître juſqu'où va l'exécration des Belges pour la maiſon d'Autriche, qu'on liſe une brochure qui vient de ſe répandre en profuſion dans les pays-bas, & qui a pour titre: TROMPETTE ANTI-AUTRICHIENNE: *le Prince déchu de ſa ſouveraineté, & le ſeng des fidelles ſujets avec la religion, vengés.*

les moyens de conciliation, les promesses d'une restitution complette de vos privileges; c'est-là où le cabinet de Vienne est plus terrible encore; mais c'est-là son dernier retranchement. Il voudra vous appaiser pour vous désunir ou vous endormir, & vous égorgera ensuite endormis ou divisés. C'est ainsi qu'il conseilloit à nos lâches ministres d'agir envers nous. Non, peuples belgiques! point de treve avec les tyrans; point d'accord avec eux : la mort ou la liberté! rassemblez les membres de vos états; remplissez l'europe de vos manifestes; traduisez-les dans toutes les langues; envoyez des députés à notre assemblée nationale; demandez-lui à réunir vos provinces à nos provinces, votre Nation à la nôtre, vos armes à nos armes, vos cœurs aux nôtres; & vous verrez ce que peuvent l'amour de la liberté & la réunion du courage dans *trente-trois millions de françois & de belges.*

FIN.

MIRABEAU,

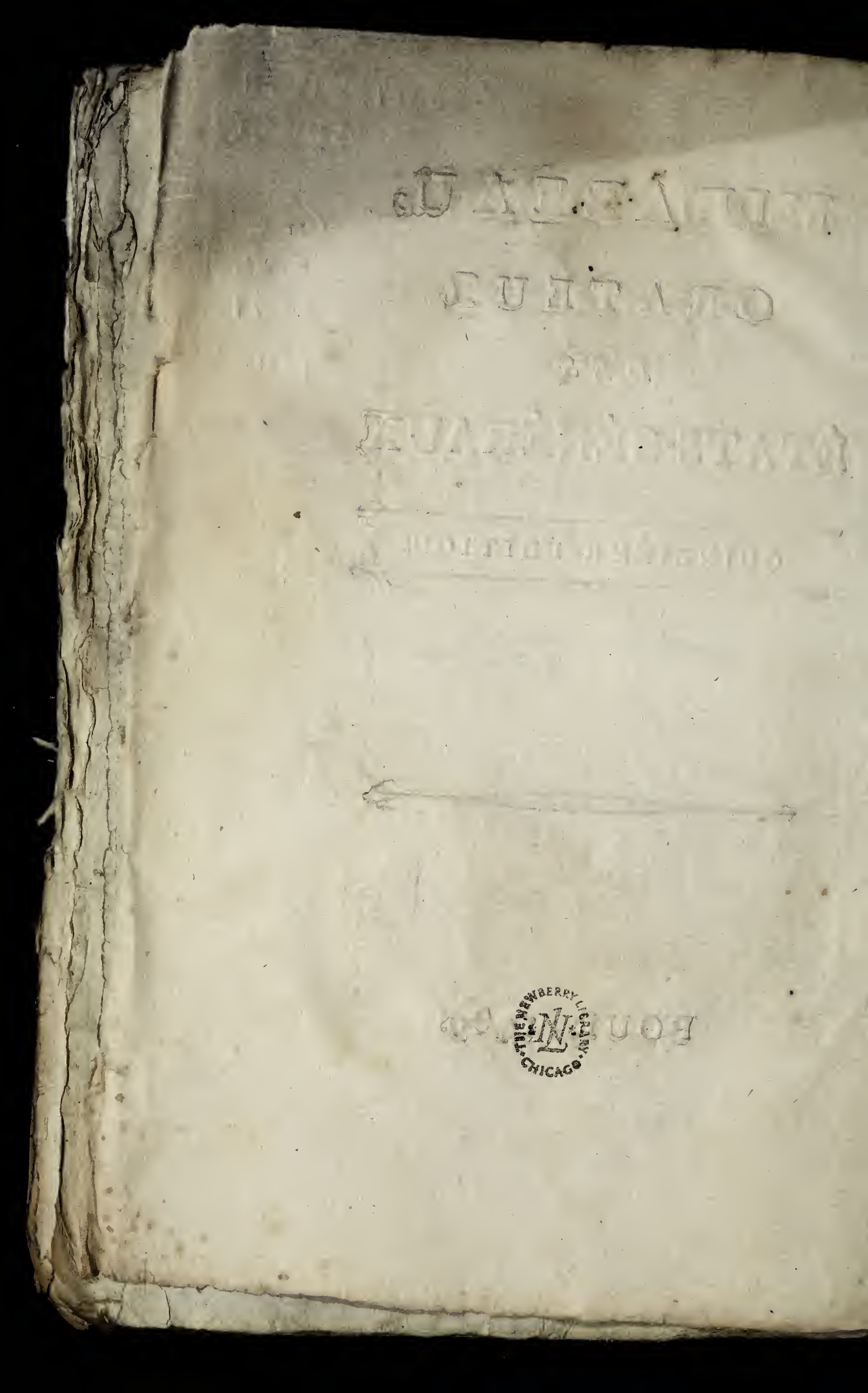
ORATEUR

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

QUINZIÈME ÉDITION.

POUR 1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

MIRABEAU,
ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

AUGUSTE ASSEMBLÉE ! dignes Repréſentans d'un grand Peuple, le premier Peuple de l'Univers! enfin le jour arrive où l'ordre va naître du déſordre, où l'Empire Français va ſortir du cahos. Sa deſtinée eſt dans vos mains : c'eſt de vos lumières, de votre courage & de votre intégrité, qu'il attend la régénération de ſa puiſſance, & le rétabliſſement de ſa gloire. Toutes les Nations de la terre ont les yeux fixés ſur vous, & la France vous écoute.

D'impudens publiciſtes ont oſé dire, *que les Etats-Généraux, quoiqu'aſſemblés, ne ceſſent pas d'être ſujets ; qu'ils contribuent ſeulement à augmenter l'éclat du trône, ſans en partager, ſans en affoiblir le pouvoir ; que, ſur tout ce qui n'eſt point impôt, ils ne peuvent concourir à la légiſlation, que par des prières, auxquelles a été, de*

temps immémorial, *adapté le nom caractériſtique de doléances.* A ce langage on reconnoît aiſément les fauteurs, & les apologiſtes du deſpotiſme. Quoi! Peuple Français! dans quelqu'état de choſes que ce ſoit, dans quelques circonſtances où vous puiſſiez vous trouver, vous n'êtes jamais rien! vous n'avez jamais que le titre de ſupplians! vous n'avez jamais que le droit de fournir de l'argent à vos Chefs, chaque fois qu'ils vous en demandent! Belle prérogative en vérité! La Nation n'auroit le pouvoir d'agir, que quand le Monarque a tout diſſipé, & qu'il lui faut de nouveaux fonds pour diſſiper encore.

Mais quelle eſt l'origine d'un droit public ſi abſurde & ſi choquant? Liſons l'hiſtoire des Etats-Généraux, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent : nous y verrons comment le *Subdélégué* de ces Etats eſt parvenu, par l'adreſſe & par la ruſe, à diminuer graduellement le nombre des Repréſentans de la Nation, & à réduire ſucceſſivement leurs Aſſemblées en extrait les unes des autres, juſqu'au terme de celui de *Notables*, que la Cour ne regardoit plus en 1767, que comme des Conſeillers purement paſſifs.

Nous y verrons comment, en réduiſant le nombre des Députés à ces Etats, on réduiſoit en même temps toutes les prérogatives de la Nation.

Nous y verrons comment cent mille ſatellites armés, lâchement dévoués au Subdélégué de ces Etats, étoient ſans ceſſe derrière eux, pour les intimider & les ſoumettre. Voilà l'origine de ce droit public ſi vanté par des Ecrivains imbécilles ou mercenaires! C'eſt un effet de l'ignorance & de la lâcheté de nos ancêtres; c'eſt le produit de l'abus

du pouvoir exécutif confié à un ſeul homme, & de la tendance de cet être orgueilleux au deſpotiſme.

Mais revenons au droit naturel & impreſcriptible des Peuples, & aux principes d'une raiſon univerſelle. Il en eſt temps enfin.

Si les Etats-Généraux ne ceſſoient pas d'être *Sujets;* s'ils ne partageoient en aucune manière le pouvoir ſouverain; s'ils n'affoibliſſoient pas celui du Monarque; s'ils ne pouvoient concourir à la légiſlation, que par des prières, c'eſt-à-dire, des ſupplications humiliantes: que s'enſuivroit-il de leurs Aſſemblées futures, ſinon la confirmation d'un eſclavage éternel pour la Nation; d'un déſordre éternel dans les finances de l'Etat; d'une corruption éternelle à la Cour, & d'une éternelle *Baſtille* pour les bons Citoyens?

Non, dignes Repréſentans de la Nation, ce n'eſt pas ainſi que vous devez enviſager l'auguſte fonction dont vous êtes chargés aujourd'hui.

Juſqu'à préſent, les Etats-Généraux aſſemblés n'ont été regardés que comme *Sujets;* parce que les Membres qui les ont compoſés n'ont pas eu le courage ou l'occaſion de faire valoir les droits de la Nation: car ces droits ſont des droits ſouverains au premier chef; ils ſont auſſi vrais que l'exiſtence des hommes, auſſi anciens que le monde, auſſi durables que lui.

Si ces Etats n'ont point partagé le pouvoir, c'eſt qu'ils ont oublié que la Nation, étant elle-même le premier & le véritable Souverain, & la créatrice du Chef qu'elle s'eſt donné, ne pouvoit jamais ſe dépouiller de ſes titres inaliénables & collectifs de Souverain & de Créateur, pour les concéder, en aucun temps, ſans réſerve ni retour, au Monarque

qu'elle avoit créé, & à qui elle n'a jamais pu déléguer que le *fidéicommis* de sa puissance, & non la propriété de cette puissance même.

Si ces Etats, représentans de la Nation, n'ont point affoibli le pouvoir que la Nation avoit donné à sa créature, c'est qu'ils étoient ou corrompus, ou mal organisés, ou divisés entr'eux, ou menacés, comme le prouve l'Histoire, par des milliers de satellites en armes; ce qui n'altère en rien le droit imprescriptible de leurs descendans.

S'ils n'ont pu concourir à la législation, que par des *Doléances*, c'est qu'alors ces *Francs* si vantés ne savoient parler qu'en esclaves, & non pas en hommes libres. Alors le Tiers-Etat, dans une posture avilissante, & courbé vers le Trône.... ..Arrêtez, dignes Représentans de la Nation; ce n'est point au Créateur à s'abaisser devant la créature. Ce sont les Nations qui ont fait les Rois; & non les Rois qui ont fait les Nations: c'est le Tiers-Etat qui fait la gloire & le fondement des Empires; c'est lui qui féconde la terre, qui bâtit les Villes, qui nourrit ses Habitans, qui les vêtit, qui les protège: la tête haute, le regard fier, & le maintien noble, quoique respectueux, c'est ainsi qu'il doit porter ses doléances; ses doléances, d'ailleurs, sont des plaintes, & non pas des prières.

Ces plaintes, contre qui les porter aujourd'hui, si ce n'est contre les auteurs sacrilèges de nos maux & de notre ruine; contre les déprédateurs effrontés de nos finances; contre les destructeurs impies de nos lois & de nos mœurs?

Ces plaintes, à qui les adresser? Est-ce au *Subdélégué* de la Nation, contre la Nation elle-même; ou à la Nation, contre son *Subdélégué?*

Je le demande au plus impudent des Apologiftes du Gouvernement actuel : lequel desdeux eft coupable ; ou de ce Gouvernement, ou de la Nation? N'eft-ce pas le Gouvernement ? Peut-on le nier? Eh bien! eft-ce à lui qu'il faut adreffer des plaintes contre lui-même ? C'eft une dérifion fans doute. Non ; c'eft à l'Être Suprême que les *Doléances* doivent s'adreffer ; c'eft au ciel & à la terre : le ciel & la terre ! Oui, nous les prendrons à témoin des outrages qu'on nous a faits ; ils feront juges de notre caufe & de l'imprefcriptibilité de nos droits.

C'eft en vain que les fauteurs, & les Apologiftes du defpotifme de nos Monarques s'efforcent de nous infinuer les *formes* de leur intérêt fecret, pour la tenue des Etats actuels : la planète que nous habitons, ne retourne point fur elle même ; & la raifon humaine ne va point en rétrogradant. C'eft fur les données préfentes, c'eft fur les principes mieux développés & mieux connus du droit naturel des Nations & des individus ; c'eft fur la dignité de l'Homme en particulier, & fur la majefté du Peuple Français en général, que les formes de cette augufte Affemblée doivent enfin fe régler. Le paffé devient nul pour nous, fi ce n'eft pour nous garantir, par l'expérience, de la léthargie de nos pères, & du lâche abandon qu'ils ont fait de nos droits & de nos libertés. Le préfent feul eft d'une importance abfolue ; & c'eft du préfent feul que la fource de la félicité publique doit découler pour l'avenir.

O vous ! qui repréfentez la Nation, fongez qui vous êtes dans ce moment ; & quel fut, dans tous les temps, le véritable caractère de cette Nation que vous repréfentez. Jamais vile, quoique fans ceffe avilie par fes Chefs ; toujours pleine d'honneur,

quoique ſans ceſſe déshonorée par la dépravation du Gouvernement; elle vous tend aujourd'hui les bras; elle s'adreſſe à vous comme au père de la Patrie; elle implore vos vertus & votre probité; elle demande que vous briſiez ces fers, qui depuis long-temps tiennent ſon génie captif, & l'empêchent de prendre un eſſor ſublime.

Liſez dans l'avenir : voyez-y la France régénérée par vos ſoins, donnant à l'univers un exemple mémorable, & impoſant aux autres Nations, moins par ſes armes, que par les vertus de ſes Habitans; moins par leurs talens, que par leur généroſité; moins par leur eſprit, que par la bonté de leur cœur & l'humanité de leurs principes. Ah! liſez dans ces cœurs français qui vous environnent: voyez-y l'eſpoir qui les ranime, & l'amour de la liberté qui les élève. Que chacun de vous concentre dans ſon ame toute la force des ſentimens publics, toute l'énergie des expreſſions du vrai patriote; qu'il s'embraſe d'un feu céleſte; qu'il ſe pénètre de cet enthouſiaſme national qui fit la vertu des grands hommes, & le bonheur de leurs Concitoyens. Que chacun de vous, s'il eſt poſſible, devienne en ce jour un Démoſthènes, ou un Cicéron : la grandeur de votre rôle vous en donnera le courage; & l'importance de l'objet, les talens.

Mais, ſi l'on cherchoit; ... . (vous connoiſſez les artifices d'une Cour perfide & corrompue; vous connoiſſez l'opiniâtreté de ſon ſyſtème; vous voyez ſon dépit & ſa rage) ſi l'on cherchoit à corrompre quelqu'un d'entre vous : que feront-ils? Ils ſe peindront ſans doute l'horreur d'une trahiſon auſſi noire que celle qui tendroit à replonger vingt-quatre millions d'hommes dans la barbarie; d'une trahiſon

qui

qui laifferoit nos propriétés communes, nos libertés, nos opinions en proie à la vengeance & à la rapacité d'un Gouvernement plus defpotique encore. L'idée feule d'une trahifon pareille eft une idée épouvantable; elle fait friffonner la Nature entière. Non, braves Citoyens ; non, dignes Repréfentans des Français, non, perfonne d'entre vous n'eft capable d'un tel forfait. Si l'on tente d'acheter fon fuffrage, il ne balancera pas, au contraire, à dénoncer le corrupteur, au Public & en pleine affemblée des Etats : voilà le grand moyen d'arrêter la corruption. Il y a plus, le dénonciateur changera l'infulte qu'on oferoit lui faire, en une gloire immortelle pour fa famille & fon pays.

Arrêtons-nous un moment ; & fléchiffant le genou devant l'Etre Suprême, admirons avec un faint enthoufiafme cette providence des chofes qui veille à la confervation des Peuples, & qui opère à la fin la deftruction de la tyrannie. Il eft donc vrai, ô mes Compatriotes ! que le defpotifme doit enfin céder aux Lois immuables de la juftice & de la raifon ! Il eft donc vrai que, malgré fes efforts, le droit naturel des Peuples ne fe perd jamais, & qu'il fe retrouve dans tous les temps & dans tous les lieux ! Le defpotifme ! il vouloit enfevelir pour toujours cette belle Nation fous les ruines de fes mœurs, de fa fortune & de fa liberté. Le defpotifme ! il s'agitoit n'aguères dans d'horribles convulfions pour éloigner de nous tout efpoir de régénération & de félicité. Vous l'avez vu renverfant les Tribunaux dans tout le Royaume, & arrachant, par force, du Temple de la Juftice les auguftes interprètes des Lois, pour les confiner dans les prifons. Vous l'avez vu fubftituant à des Magiftrats

respectables, une foule d'hommes vils & corrompus, prêts à vendre à l'encan la vie & l'honneur de leurs Concitoyens. Vous l'avez vu refusant avec insolence d'écouter les représentations des Provinces, & croyant annuller, par des Arrêts du Conseil, les protestations présentes & futures de tous les Corps & Communautés de la Nation. Quelle prétention dérisoire ! Vous l'avez vu dissipant les trésors de l'Etat & le sang du Peuple en prodigalités indécentes & extravagantes, en subsides énormes, payés sans motif à des alliés plus dangereux que des ennemis. Vous l'avez vu, pour combler la mesure de ses iniquités, & sous le prétexte absurde de maintenir la paix dans les Provinces, & de rétablir l'ordre dans les Finances, ordonner au fer du soldat de se plonger dans le sein de leurs frères & de leurs compatriotes. Vous l'avez vu, ce monstre, faisant massacrer lâchement le Peuple de la Capitale, parce que ce Peuple indigné osoit se réjouir de la chute d'un Ministre pervers, dont la tête sanglante, livrée par le despote Ottoman, eût roulé dans les cloaques de Constantinople. Vous l'avez vu enfin, se débattant dans les noirs accès de sa rage, chercher par toutes sortes d'artifices à éluder l'œil vengeur d'une grande Nation offensée, & préférer une banqueroute infamante au rapprochement glorieux des Etats-Généraux. Evénement fatal de la place de Louis XV, tu n'avois que trop présagé cette suite de calamités !

Tels sont les écarts & les vertiges du despotisme qui nous presse ; telle est la triste expérience que nous en avons faite, & qui doit nous animer enfin d'une juste colère ; tels sont les maux auxquels il

eſt inſtant de remédier. Pères de la Patrie, commencez votre auguſte miſſion.

Déclarez votre Souveraineté, reprenez-en tous les droits & toutes les fonctions ; fixez-en la permanence & les principes.

Déterminez les formes des convocations futures & l'ordre des élections préliminaires par un très-grand nombre de Repréſentans.

Sommez votre DÉLÉGUÉ de vous rendre compte de ſa conduite.

Interpellez l'Armée au nom de l'honneur & du devoir, pour garantir la liberté des ſuffrages & des perſonnes.

Les temps ſont changés, les yeux ſont ouverts ; cette Armée obéira, on n'en peut douter, car tout ſoldat eſt citoyen, & tout Citoyen en naiſſant a fait vœu de défendre ſes frères ; car il eſt de ſon honneur & de ſon devoir de reconnoître & de protéger excluſivement ceux qui repréſentent en Corps le véritable Souverain de la France, le Souverain primitif, dont chaque individu fait partie, le Souverain actif qui travaille pour payer & nourrir ſes défenſeurs. Quel ſpectacle impoſant !

Le plus grand Peuple de l'Univers repréſenté par lui-même ! ..... Quel jour célèbre !

Les Français s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale ; quelle révolution !

Le deſpotiſme qui les opprimoit progreſſivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage : quel triomphe !

La liberté qui s'avance, & qui va couronner leur patience & leur courage.

Oui, tous nos braves Soldats, pénétrés d'un

ſaint reſpect, baiſſeront la pointe de leurs armes devant l'auguſte majeſté de cette Aſſemblée ; ils ne la dreſſeront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis; qu'ils fuyent de nos contrées ; leurs iniquités ſont connues, le jour de la vengeance eſt arrivé ; la France abaiſſée trop long-temps, vient enfin de lever ſa tête.

Vous ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, que, dans quelqu'état que l'homme naiſſe & ſe trouve, il eſt ſouverain de ſa penſée & de ſa volonté. Les penſées & les volontés d'un grand Peuple vont en ſe manifeſtant faire la loi générale. Parlez, Pères de la Patrie, prononcez que la *preſſe* eſt libre, que les *lettres de cachet* ſont anéanties, que le cabinet ſecret de la *Poſte* eſt une violation inſolente & criminelle du droit des conſciences & du dépôt de la confiance publique ; & votre penſée ſera juſte & grande, & votre volonté une loi ſuprême, & le deſpotiſme ſera déſarmé pour toujours.

Procédez enſuite à l'inſtitution d'un Code de Lois civiles, criminelles & politiques ; car juſqu'à préſent, nous n'avons point eu de Lois ; car on ne peut pas appeler Lois des inſtitutions de morale factice & de politique arbitraire, inventées par l'égoïſme arbitraire d'un Légiſlateur deſpote.

Ces Lois, qui nous ont gouvernés juſqu'à préſent, que ſignifient-elles en effet, ſi juſqu'à préſent le pauvre & le foible ont été opprimés, & le riche & le puiſſant protégés dans leurs injuſtices & leurs vexations ; ſi juſqu'à préſent l'homme loyal & vertueux a été mépriſé, & l'hypocrite, le ſcélérat comblés de bien & d'honneurs ; ſi juſqu'à préſent la diſtinction des mots *Noble* & *Roturier*, a établi

des différences dans ces Lois, qui n'exiſtent ni dans les lois de la Nature, puiſque nous naiſſons & mourons tous de même, ni dans celles de la raiſon, puiſque la raiſon y répugne ſans ceſſe ; ſi juſqu'à préſent, le dirai-je enfin, les mœurs n'ont ceſſé de ſe corrompre, l'honneur de s'altérer, la juſtice de ſe vendre, la raiſon de s'égarer, la probité d'être équivoque, l'innocence douteuſe ?

Et l'on dit que nous avons des lois ! Non : ces lois prétendues ne ſont que des illuſions de morale, des fantômes de politique qu'on nous a préſentés pour la réalité des lois naturelles. C'eſt par de telles apparences qu'on nous a trompés ſur nos droits, qu'on a déſordonné nos idées, & qu'un légiſlateur perfide s'eſt flatté d'avoir acquis un droit de propriété ſur nos perſonnes & nos opinions.

Non, ces lois factices ne ſont point les lois que demandent un Peuple éclairé, une Nation libre & majeure : les lois, les véritables lois doivent être dorénavant des inſtitutions de morale & de politique univerſelles, réfléchies & méditées par un grand nombre d'hommes. Elles ne peuvent être l'ouvrage d'un ſeul, parce qu'un ſeul ne poſsède pas la ſcience & la raiſon de tous. Tous doivent y concourir, parce que tous doivent s'y ſoumettre ; & de ces lois qui doivent tendre au bonheur de tous, il ſeroit abſurde & inconſtitutionnel d'en confier la forme ou le fond à celui qui peut en abuſer, qui a intérêt d'en abuſer, en vertu du pouvoir délégué de leur exécution, pour le maintien ou l'accroiſſement de ſon deſpotiſme.

Pour ſentir l'importance abſolue & l'urgente néceſſité d'une conſtitution nouvelle & d'une réforme entière des lois civiles, criminelles & po-

litiques, jetez un coup d'œil ſur l'état des mœurs en France depuis cinquante ans, ſur celui de la politique du Gouvernement, avec les Puiſſances voiſines depuis quinze ans, & ſur celui des finances depuis ſept.

Depuis cinquante ans, la corruption progreſſive & accélérée du Gouvernement (car c'eſt le foyer infect d'où ſont partis tous les miaſmes de perverſité, d'immoralité & de folie répandus ſur les peuples); cette corruption, dis-je, a tellement attaqué les principes des mœurs publiques, que l'homme le plus honnête & le plus éclairé ſe ſurprend quelquefois dans le doute s'il n'a pas eu tort de préférer la vertu au vice, la probité à la mauvaiſe foi, & la magnanimité à la baſſeſſe.

Enveloppé dans les filets du luxe & de la dépravation univerſelle, il oſe à peine ſe ſouſtraire à l'apparence de la complicité, dans la crainte de ſe rendre ridicule aux yeux de la multitude, & ſuſpect au Gouvernement même. Que faire alors? Comment s'élever au-deſſus des habitudes générales? Comment chercher à les vaincre dans les autres, & à en interrompre le cours dans la ſociété? En voyant la frivolité des penſées, la molleſſe d'ame, & l'inconſéquence d'eſprit dans la plupart de ceux qu'on rencontre; ne ſeroit-on pas plutôt tenté de croire que la raiſon des Français eſt deſtinée pour jamais à ſe diſſiper en lueurs, & leur courage en fumée?

Non, leur caractère eſt décrié, mais il n'eſt pas anéanti; leur force morale eſt affoiblie, mais elle n'eſt pas éteinte; leur raiſon eſt décompoſée, mais les principes d'une raiſon univerſelle reſtent, & ces principes ſont indeſtructibles pour eux comme pour les autres Nations.

C'eſt la corruption du Gouvernement, c'eſt elle ſeule qui annulle leur caractère, affoiblit leur morale & décompoſe leur raiſon en favoriſant le luxe & la débauche, en donnant l'exemple de tous les excès, de tous les abus, en forçant les gens de lettres & les ſavans même à traîner leurs idées ſur le plan du deſpotiſme établi, & à les broyer ſans ceſſe avec les couleurs de la flatterie ou de la diſſimulation.

Je le répéterai, c'eſt la corruption du Gouvernement qui opère cette étrange décompoſition, cet affoibliſſement funeſte, ces déviations aviliſſantes du caractère ; & de ces déviations naiſſent la frivolité & l'inconſéquence ; & de cet affoibliſſement de morale naiſſent la baſſeſſe & la lâcheté ; & de cette décompoſition de la raiſon naiſſent le dégoût de la vertu, & la ſource des crimes.

Oui, c'eſt la corruption du Gouvernement. Elle s'eſt inſinuée par-tout, & dans les Cours de juſtice, & dans les Académies, & ſous le caſque, & ſous le froc. Oui, c'eſt elle qu'il faut arrêter en ce moment, c'eſt elle qu'il faut étouffer pour jamais. Le glaive de la loi, le fer des Soldats, l'or des Citoyens ; leur honneur, leurs talens, tous ces grands reſſorts de l'exiſtence politique des ſociétés doivent ſortir aujourd'hui des mains du deſpotiſme; ils doivent ſe ſubordonner à un nouvel ordre de choſes, ſans égard pour les préjugés & les intérêts particuliers, ſans conſidération des perſonnes, ſans ménagement des étiquettes ; car il s'agit ici, pères de la Patrie, non de la commodité d'un ſeul, mais du bonheur de tous; non de la vanité d'un individu, mais du ſalut d'une grande Nation ; non de l'augmentation des tréſors du Roi, mais de l'héritage

de notre liberté civile, morale & physique, qu'on nous a enlevée contre tout droit naturel, & que la Nation entière réclame à grands cris. Voilà les principaux objets qui doivent vous occuper, voilà le compte févère & authentique que vous devez vous faire rendre; & ce n'eft que quand vous aurez rempli cette tâche, que vous parlerez de réparer le défordre des finances, & d'en régler l'économie.

Quand vous aurez défobftrué les canaux de la félicité publique, l'or y coulera de toutes parts en abondance.

Mais, quel a été l'un des plus deftructeurs effets de cette corruption intérieure de notre Gouvernement ? Ç'a été la corruption de fa politique extérieure. Quels font fes principes de politique avec nos voifins depuis quinze ans ? Méprifée publiquement par fes alliés, & infultée impunément par fes ennemis, la France eft entiérement nulle aujourd'hui dans le fyftème politique de l'Europe. Attachée depuis 15 ans au char de la Maifon d'Autriche, quel rôle a-t-elle joué que celui de fournir fans ceffe de l'argent à l'Empereur? Elle en a fourni avant la paix de *Tefchen*; elle en a fourni pour terminer l'affaire de l'*Efcaut*; elle en a fourni pour les préparatifs de la guerre contre les Turcs; elle en fournit encore en ce moment!....

Plus de trois cents millions, peut-être, fe font engloutis de cette manière dans le Danube, & cela fous le prétexte fpécieux d'un traité d'alliance défenfive, par lequel la Puiffance attaquée aura droit de réclamer de fon allié un Corps de vingt-quatre mille hommes, ou une fomme de 24 millions.

Mais l'Autriche, depuis quinze ans, n'a point été attaquée; c'eft elle au contraire qui attaque tous fes voifins;

voisins; c'est elle qui voulut faire valoir, par la force, en 1778, des prétentions sur la succession de Baviere, très-alarmantes pour les droits & la liberté de l'Allemagne; c'est elle qui prétendit à la navigation libre de l'Escaut, contre la foi des traités ; c'est elle qui poursuit en ce moment une guerre injuste contre les Turcs, contre ces mêmes Turcs qui, en 1741, respectèrent les malheurs de Marie-Thérèse, & dédaignèrent de profiter des circonstances pour entrer en Hongrie.

Et la France, alliée du corps Germanique, alliée des Hollandais, amie des Turcs : la France, ou plutôt le Gouvernement, n'a pas rougi d'enfreindre toutes ces alliances, en fournissant avec profusion des subsides continuels à l'Autriche!

Mais pourquoi l'Autriche a-t-elle l'humeur si guerrière depuis quinze ans ? C'est que depuis ce temps elle a totalement subjugué notre cabinet; c'est que depuis quinze ans on insinue à la Famille Royale, que nous sommes trop heureux d'être protégés par l'Empereur ; c'est qu'à l'ombre de cette protection momentanée, on nous a endormis plus facilement dans la mollesse & l'insouciance ; c'est qu'à la faveur de cette protection politique, la Cour de Vienne compte sur nous pour de gros subsides en argent; c'est qu'avec cet argent accumulé, elle se propose de nouvelles conquêtes en Turquie, en Pologne & en Allemagne; c'est qu'avec ses conquêtes bien établies, elle espère nous conquérir un jour nous-mêmes. Voilà le terme où elle tend invariablement depuis 150 ans ; voilà la politique de son traité de 1756, avec nous, & de son alliance de 1770 ; voilà notre impolitique avec elle.

Mais, dira-t-on, l'Empereur n'est-il pas en état

de rendre les ſommes que notrè Gouvernement lui a prêtées en extraordinaire du ſubſide de 24 millions accordés aujourd'hui avec une apparence de motif?

Des ſommes prêtées! Et de quel droit le Gouvernement prête-t-il le tréſor de l'Etat, le pain des Laboureurs & des Artiſans, à des Puiſſances étrangères (1)?

Et dans quelles circonſtances encore? Dans un temps de détreſſe & de misère. Mais où eſt le nantiſſement, où eſt l'équivalent de ce prêt inconſidéré, dans les Pays-Bas? Les Pays-Bas ſont-ils un équivalent? L'Empereur peut-il les vendre ſans le conſentement des Peuples? En fera-t-il réellement la conceſſion? Qui nous garantit ſon intention ſur ce point? Eſt-ce la priſe future de poſſeſſion de l'Empire Ottoman? Eſt-ce la garde du château de Luxemboug, qu'il a conſervé? Où eſt l'aſſurance, d'ailleurs, que dans ce cas nous ne ſerions pas obligés de rétablir toutes les Places démantelées, & de ſoutenir à cette occaſion une guerre très-longue contre la Pruſſe, l'Angleterre & la Hollande? Et, quand l'Empereur pourroit les céder, & qu'il les céderoit en effet; &, quand les Puiſſances voiſines ne s'y oppoſeroient pas, qu'importeroient à la Nation Françaiſe la réunion des Pays-Bas, & aux Pays-Bas cette réunion? Les Brabançons en ſeroient-ils plus heureux? Les

---

(1) On pourroit dire auſſi, le bouillon pour les pauvres malades, & l'aumône pour les pauvres grêlés; car l'argent pour les nouveaux hôpitaux, & celui provenant de la loterie pour les grêlés, ont fait partie des 500,000 liv. envoyés chaque ſemaine à l'Empereur.

Français en feroient-ils plus riches ? Une augmentation de Provinces, dans un Empire où règne le defpotifme ; un accroiffement de revenus pour le defpote, ne changent rien à la condition des Peuples. Les circonftances, au contraire, aggravent leur misère commune : le feul avantage des Pays-Bas feroit de fe réunir d'eux-mêmes, non à la Couronne, mais à la Nation. Ils pourroient demander cette réunion par des Députés à nos Etats-Généraux ; & la France, alors fière d'affocier à fa régénération glorieufe un Peuple qui défend fi bien fes priviléges & fa liberté, ne balanceroit pas à le recevoir fous l'étendard du nom Français.

Quelles ont été en effet les fuites de la conduite contraire, & de l'impolitique du Gouvernement, comme de la corruption de notre Cour?

Les revenus de l'Etat, depuis le commencement du nouveau règne jufqu'à préfent, ont augmenté de 120 millions ; les dépenfes ont augmenté de même, mais en 1781, fuivant le Compte rendu de M. Necker, & fuivant le fupplément de ce Compte, la recette excédoit la dépenfe, de 14 millions : l'augmentation des revenus avoit donc couvert, & au-delà, l'augmentation des dépenfes. Par quelle fatalité inconcevable ces dépenfes ont-elles donc furpaffé, depuis fept ans, de plus de 100 millions les revenus de l'Etat ; augmenté de 120 millions, depuis le commencement du nouveau règne ? Dans quels gouffres ces tréfors fe font-ils engloutis ?

A-t-on fait défricher les landes incultes du Royaume ? Non ; elles giffent dans le même état où elles étoient auparavant. A-t-on foulagé la claffe nombreufe des pauvres Laboureurs & des malheureux Journaliers ? Non ; cette claffe eft plus in-

digente & plus opprimée que jamais. A-t-on encouragé les manufactures & le commerce ? Non ; puisqu'on a favorisé l'agiotage, fléau du commerce & des manufactures. A-t-on fait des conquêtes en Amérique, en Asie, en Afrique, en Europe ? Non ; les Anglais nous ont enlevé Sainte-Lucie, ils nous ont resserrés dans Pondichéry & sur le Sénégal : ils nous ont chassés du camp de Gibraltar.

Mais nous avons eu des Ministres déprédateurs, des Ministres prévaricateurs ? Ces Ministres sont la cause de tous nos maux : il faut les dénoncer à la Nation ; il faut que ses Représentans en fassent une justice exemplaire. Oui, sans doute, il faut un exemple, un exemple terrible & mémorable ; il en est temps enfin.

Mais ces Ministres odieux & coupables, qui les a choisis ? Ont-ils agi en tout d'après leurs propres mouvemens, & d'après leurs seules volontés ? N'ont-ils reçu aucune impression étrangère, aucune autorisation de leur Maître, aucun *bon* du Roi ? La Cour elle-même a-t-elle désapprouvé leur conduite, lorsque la voix impérieuse de la voix publique, & la voix plus impérieuse encore de la nécessité, l'ont forcée à les renvoyer ? Loin de là, cette Cour, au contraire, a soustrait le déprédateur CALONNE, fugitif & contumace, à la sévérité des loix & aux formes d'une procédure juridique, par des défenses expresses d'informer & de poursuivre.

Cette Cour, au contraire, a comblé de biens & d'honneurs l'Archevêque de Sens, croyant le soustraire par-là, ainsi que Lamoignon, son collégue, à la juste colère des Lois & de la Nation. Croit-elle donc, cette Cour, qu'on élude ainsi la vengeance du ciel & de la terre ? Croit-elle que le crime atroce

de lèſe-Majeſté nationale, au premier chef, ſe puniſſe par le repos & les douceurs d'une vie molle & voluptueuſe ? Les ſouffrances réelles de 24 millions d'hommes ne ſont donc à ſes yeux, qu'un jeu de théâtre, qu'une infortune de Roman?

La Cour s'eſt abuſée : ſon indulgence, loin de juſtifier les Miniſtres déprédateurs & prévaricateurs qu'elle a choiſis, l'accuſe elle-même. Il eſt évident qu'elle eſt leur complice; qu'elle a mis, la première, en mouvement ces vils inſtrumens de ſes déſordres & de ſon deſpotiſme.

Pères de la Patrie, il eſt temps d'ouvrir les yeux. Façonné trop long-temps au manége de la ſervitude & au langage de la crainte, le Français doit ſe rappeler enfin, qu'il eſt homme. Il eût pâli autrefois d'entendre accuſer en public le Trône, même des maux dont ce Trône eſt en effet coupable: mais il eſt un terme à tout : mais le comble des iniquités amène le comble de l'indignation; mais la providence des choſes, en aveuglant de plus en plus le Gouvernement, a mûri de plus en plus la raiſon des Peuples & le courage des Citoyens. Parlons hautement : de quoi s'agit-il?

N'eſt-ce pas de notre liberté civile, morale & phyſique, dont on nous a privés juſqu'à préſent, & dont on veut nous priver pour toujours? N'eſt-ce pas de la ſûreté de nos perſonnes & de nos propriétés, qu'on attaque ſans ceſſe? N'eſt-ce pas de la dignité & de l'honneur de 24 millions d'hommes, qu'on inſulte ſous tous les rapports? N'eſt-ce pas du bonheur de la ſociété politique la plus ingénieuſe & la plus éclairée du Globe, dont on ſe joue à chaque inſtant? Que deviendroit cette ſociété ſi nombreuſe, cette ſociété la plus ſociable & la

plus-humaine de l'univers, si le despotisme continuoit à l'avilir & à l'opprimer? Que deviendroient le sol le plus fertile de l'Europe, & l'industrie la plus active d'entre les Habitans de la terre, si nos Laboureurs & nos Artisans ne cessoient d'être livrés aux caprices & aux déprédations d'une Cour perfide & corrompue, qui se croit en droit de tout exiger, sans rendre aucun compte; & qui ne cesse d'employer les subterfuges les plus grossiers & les faux-fuyans les plus lâches, pour suivre l'opiniâtreté de son système? Quelle longue suite de misères, que celles d'un Peuple ainsi gouverné! Quel spectacle affligeant, que celui des physionomies esclaves de 24 millions d'êtres pensans! Quelle vie enfin, que celle qui n'offre autre chose qu'un songe pénible, le rêve dégoûtant d'une mort perpétuelle! Ah! qu'ils vivent ceux qui sont disposés à souffrir tranquillement un pareil joug, pour la commodité & le bon plaisir d'un seul! Qu'ils vivent, les lâches! Pour moi, j'aime mieux mourir, que de voir plus long-temps ma Patrie en proie aux horreurs du despotisme.

Oui, la mort est préférable à l'esclavage. Et qu'est-ce que la mort? Une nuance imperceptible entre l'agitation momentanée du souffle de la vie, & le repos éternel. Mais l'esclavage! L'esclavage? C'est la honte d'être né; c'est la nullité de la vie: c'est l'opprobre de l'existence. Voilà l'histoire de la destinée des Français: ils ont vécu, s'ils ont été libres; ils sont morts-nés, s'ils ont vécu esclaves.

Que faire pour étouffer l'hydre qui a désolé si long-temps ces contrées, & qui nous menace encore de ses cent têtes? Que faire pour déconcerter ses ruses, & nous soustraire à l'influence d'une

Cour *étrangère* qui gouverne la nôtre à ſon gré, depuis long-temps ? Que faire enfin, pour rétablir les mœurs publiques; arrêter le déſordre des finances ; ſauver la fortune des particuliers, & rappeler la confiance des Citoyens?

Vous le ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation; c'eſt à vous de le dire, c'eſt à vous de l'exécuter : il n'y a point de temps à perdre. Que toutes les claſſes de Citoyens ſe réuniſſent, & ne faſſent plus qu'un corps & une ame : car le deſpotiſme ne règne que par la diviſion.

Que les Etats-Généraux, *Souverains* déclarés, fixent les principes & le droit public du contrat fédératif des Provinces & de leur aſſociation nationale.

Que chaque Province faſſe un Etat; que chaque Etat, tous les ans, ait ſon Aſſemblée compoſée des trois Ordres, & une Commiſſion intermédiaire permanente.

Que chaque Aſſemblée règle la répartition & la levée des impôts, ſuivant les beſoins publics, & ſur les principes les plus exacts de la juſtice diſtributive, ſans diſtinction de rang, ni de qualité; qu'elle en reçoive le produit dans la Caiſſe de la Province, pour fournir d'abord aux beſoins de cette Province, aux émolumens des charges & emplois qui y ſont attachés; & envoyer enſuite le ſurplus dans la Caiſſe des Etats-Généraux.

Que les Etats-Généraux, aſſemblés tous les ans, nomment, à chaque époque de leur Aſſemblée, une Commiſſion intermédiaire pour veiller au tréſor national, qui lui ſera excluſivement confié, & dont elle rendra compte tous les ans au public, par la voie de l'impreſſion; &, tous les trois ans, aux Etats-Généraux.

Que cette Commiſſion ne puiſſe jamais ordonner & promulguer ni impôts, ni emprunt; ni accorder au Roi de don gratuit, dans quelque cas extraordinaire que ce ſoit : ſous peine de félonie envers la Nation.

Mais qu'alors les Etats-Généraux ſoient convoqués extraordinairement par appel des Procureurs-Généraux-Syndics, des Préſidens des Etats, & des Maires des Villes.

Que l'armée ſoit nationale ; & que chaque Province ait ſes Régimens ; qu'elle payera des fonds de ſa propre Caiſſe, & dont elle préſentera les Colonels & les autres Officiers ſubalternes : tous ces Régimens ſeront Français, ils ſeront toujours frères : ils ſeront plus ; ils ſeront Patriotes, ils ſe battront mieux encore contre nos ennemis.

Que les alliances & la guerre ne puiſſent ſe faire ſans le conſentement des Etats-Généraux ou de la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats ; car la Nation connoîtra mieux ſes vrais intérêts politiques, & y veillera avec plus d'attention que des Miniſtres que la Cour place & déplace au gré de ſes caprices, & que les Etrangers peuvent ſéduire de mille manières. (1)

---

(1) Il n'en étoit pas autrement ſous Charlemagne ; & ſi depuis on a fait enregiſtrer les traités par les Parlemens, à plus forte raiſon la Nation doit & peut les examiner & ſanctionner.

Que

Que toutes les grâces d'honneur & d'argent, les gratifications, les penſions pour les Magiſtrats, les Militaires, les Académiciens, les Profeſſeurs, les Gens de Lettres, les Savans, les Artiſtes, les Agriculteurs, les Fabricans, les Négocians, les Curés de Paroiſſes qui auront bien mérité de la Patrie, ſoient réglées & diſtribuées avec l'agrément du Roi, par les Etats-Généraux, ou par la Commiſſion intermédiaire, qui en rendra compte au public tous les ans par la voie de l'impreſſion, & à ſes Etats tous les trois ans.

Que la préſentation aux Evêchés & aux Abbayes commendataires ſoit dévolue à l'Aſſemblée de chaque Province, ou à la Commiſſion intermédiaire de cette Aſſemblée, qui prendra également l'agrément du Roi ſur cet objet, & qui en rendra compte à ſa Province.

Que chaque Commiſſion intermédiaire des Aſſemblées de Provinces ſoit renouvelée tous les deux ans par moitié, & celle des Etats-Généraux tous les trois ans aux deux tiers, par la voie du ſort pour ceux qui ſortiront, & par la voie du ſcrutin pour tous ceux qui entreront.

Que chaque Parlement ſoit chargé, par les Etats-Généraux, des modifications acceſſoires de légiſlation civile & criminelle, propre à ſa Province en particulier, & aux circonſtances éventuelles. Que chacun de ces Parlemens nomme lui-même ſes principaux Officiers par la voie du ſcrutin, & que le tréſor de l'Etat ſupplée à la fortune de ceux qui ne pourroient payer leurs charges par un prêt ſuffi-

ſant & ſans intérêt, rembourſable ſur lui-même, ou en acquit de charges antérieures.

Enfin, que le Premier Préſident & le Procureur-général de chaque Parlement ſoient Membres-nés de l'Aſſemblée de leur Province pour le Tiers-Etat.

Par ce nouvel ordre de choſes, combiné ſur les termes moyens du droit & du pouvoir, le deſpotiſme diſparoîtra entièrement, l'influence des Cours amies ou ennemies ſera nulle, les mœurs & l'émulation ſe rétabliront, les lois prendront une conſiſtance vraiment impoſante, & une force réellement coercitive; les finances n'auront pas à craindre des écoulemens déſordonnés & des prodigalités indécentes; la fortune des particuliers ſera aſſurée, leur liberté individuelle garantie, leur faculté civile maintenue, & la corruption de la Cour abſolument inhabile à détruire un ſi bel édifice.

Après ces diſpoſitions nationales, il reſte à fixer le ſort du Monarque. Si les revenus de ſes domaines ne ſuffiſent pas pour l'entretien de ſa Famille & de ſa Cour, que les Etats-Généraux y ſuppléent par une ſomme annuelle, relative aux vrais beſoins qu'il peut avoir, & à l'examen qu'on en aura fait; car il eſt tenu enfin de s'occuper plus ſérieuſement de la ſubſiſtance réelle des Peuples, & du pain quotidien des Laboureurs, que de la pompe frivole des Cours & du vain étalage des repréſentations.

Sans pouvoir de faire le mal, & ſans intérêt de le faire, l'autorité du Monarque ſera véritablement précieuſe, par cela ſeul qu'elle ne pourra agir que

de concert avec celle de la Nation. Les titres de *Juſte* & de *Bon* qu'on prodigue indifféremment à tous les Rois vivans comme un éloge d'étiquette, & qu'on ſuppoſe ſans doute devoir être de l'eſſence de la royauté, ne feront plus en contradiction avec l'évidence & les faits. N'ayant point le tréſor de l'Etat à diſtribuer, le Roi ne ſera ni mécontent ni jaloux; il ne ſera point trompé ſur le choix des perſonnes récompenſées, il ne ſera point blâmé de ſes prodigalités. N'ayant point le deſpotiſme de la légiſlation, il n'aura pas ſans ceſſe cette excuſe puérile à donner; *Que ſes Miniſtres ont ſurpris ſa religion.* Les Miniſtres n'auront plus d'occaſion pour la ſurprendre, les Peuples plus de motifs pour s'en plaindre. Maître de faire grâce, & non de punir, ſa main ne ſignera jamais que des ordres ſalutaires. Libre de faire la paix, & non la guerre, il n'aura jamais de fauſſes démarches à riſquer, ni de piéges à craindre de la part des alliés ou des ennemis; & ſa voix n'annoncera jamais que des jours de calme & de ſérénité. L'unité dans la réſolution, & la célérité dans l'exécution, ces moyens attribués par de lâches flatteurs à la ſeule Monarchie abſolue, ſeront infaillibles alors, parce qu'alors l'intérêt public commandera l'un & l'autre; parce qu'alors le Conſeil national (c'eſt-à-dire, les Etats-Généraux, ou la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats), occupés à prévoir & à prévenir les circonſtances, ne perdront jamais de vue la gloire de la Nation, ni le ſalut des Peuples; parce qu'alors on aura des Miniſtres & des Généraux patriotes.

Les Athéniens & les Spartiates étoient-ils les

derniers en campagne, parce qu'il falloit prendre les ordres du Peuple ou du Sénat ?

Les Romains manquèrent-ils de conquérir l'Italie, les Espagnes & les Gaules, dans l'intervalle entre l'Expulsion de leurs Rois, & la création de leurs Empereurs ?

Les vaisseaux de l'Angleterre sont-ils arrêtés dans ses ports & sur les mers, parce qu'on discute longuement dans les deux Chambres les intérêts de la Nation & les résolutions à prendre ? Non, tous les hommes sont d'accord, tous exécutent promptement, dès qu'il s'agit réellement de l'avantage de tous. L'unité dans les résolutions privées du Conseil royal, n'est autre chose que l'unité du despotisme; & la célérité d'exécution, ordonnée par *un seul*, qui a *seul* résolu, n'est que la vîtesse accélérée avec laquelle il dépouille ou asservit à son gré les Peuples. Voilà le côté foible du cœur humain, voilà le danger des Monarchies absolues.

Mais, diront les Courtisans, l'autorité du Monarque sera donc réduite à rien ? Elle sera réduite à son droit positif ; elle sera épurée, dégagée du mal qu'elle a fait jusqu'à présent, & qui la rend si odieuse ; elle sera céleste cette autorité, ainsi modifiée. Vous le savez tous, dignes Représentans de la Nation, il est deux principes dans la nature, le bien & le mal : vous serez chargés d'empêcher le mal & d'en diminuer les causes, & le Monarque sera chargé de faire le bien ; vous aurez toutes les peines, il aura tous les plaisirs; vous recevrez dans vos seins patriotes toutes les larmes & les douleurs

de vos frères, & fon ame fera le milieu fortuné dans lequel toutes les puiffances particulières viendront aboutir. Quelle félicité fuprême ! quelle deftinée pour un mortel ! C'eft alors que le Monarque Français fera un Dieu fur la terre.

Malheur à ceux qui, fous le vain prétexte du paffé, éleveroient la voix pour y conformer l'avenir! Quels feroient leurs principes? La baffeffe & la mauvaife foi. Quels feroient leurs motifs? La cupidité & la rapine. O mes Compatriotes! vous, dignes Repréfentans de la Nation ; vous que j'ai nommés d'avance les Pères de la Patrie, feroit-il quelqu'un de vous dans cette augufte Affemblée affez peu défintéreffé, affez dénué de lumières & de vertu, pour ne voir dans les bornes de l'autorité Royale, que des bornes à fes propres prétentions! Ne feroit-il pas ému en fa confcience, de penfer que le Monarque doive continuer à être maudit pour fe conferver le droit d'être trompé par fes Courtifans, & de prodiguer, comme auparavant, le tréfor de l'Etat à l'intrigue & à la fainéantife? Ne rougiroit-il pas d'annoncer des maximes fi peu dignes d'un Citoyen & d'une Nation qui fe régénère & qui marche à grands pas vers fes hautes deftinées? S'il ne rougiffoit pas, tous fes auditeurs en rougiroient pour lui ; & je frémis de penfer qu'il eft peut-être parmi vous des hommes. . . . . . . Mais, que dis-je? Il n'en eft point : la rougeur de leur front les décéleroit d'avance ; car tout l'art des Courtifans ne peut empêcher de rougir devant un grand Peuple qui vous regarde & qui vous écoute, quand on a le perfide projet de le trahir. Non, je me trompe, leur rougeur, s'il en paroiffoit

ſur le front de quelques-uns d'entre vous, ſeroit plutôt un ſigne de pudeur cauſé par l'injuſtice du ſoupçon, ou par un repentir qui viendroit d'éclore. Laiſſons au cœur de l'homme ſes ſentimens ſecrets; & ne jugeons point ici des Chevaliers Français ſur leur conduite paſſée, mais ſur leurs ſentimens actuels & leurs actions préſentes. Tel, que la jeuneſſe a égaré ou que la Cour a ſéduit, peut en ce moment, par l'impulſion de l'honneur & de la vertu, ſe dépouiller de ſon régime ou de ſes préjugés, pour ne plus voir dans la Nation que la Patrie, dans ſes concitoyens, que des frères, & dans le Monarque, que le ſimple dépoſitaire d'un pouvoir dont il n'a jamais dû abuſer ſous aucun rapport, & qu'il faut mettre aujourd'hui dans l'impoſſibilité d'en jamais abuſer.

Le Monarque, dit-on, eſt un père de famille. Oui, ſans doute, il le ſeroit, s'il étoit infaillible; oui, ſans doute, il pourroit l'être, s'il avoit les mains liées pour le mal, ſi les lois le forçoient d'être juſte envers tous ſes enfans, ſans diſtinction ni préférence, s'il lui étoit impoſſible de diſſiper l'héritage des Nations, & d'abuſer de leur docilité; mais quand il eſt ſujet aux mêmes foibleſſes que les autres hommes, quand il regarde les Peuples du haut de ſon orgueil, quand il les croit créés & mis au monde pour lui ſeul, quand il peut tout, & le bien & le mal au haſard, & qu'il diſpenſe ce bien & ce mal au gré de ſon caprice; ce père de famille alors (mot vide de ſens) ne cauſe que des alarmes & des maux à ſes enfans.

Nous en avons fait trop long-temps la funeſte

expérience; c'eſt aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Que l'objet de nos vœux ſoit enfin de l'éclairer ſur ſes droits & ſur les nôtres.

Dites-lui, Pères de la Patrie, & répétez-lui ſans ceſſe, que ce ſont les Nations qui ont créé les Rois, & non les Rois qui ont créé les Nations; que les flatteurs ont interverti l'ordre des choſes & des idées, lorſqu'ils lui ont dit qu'il tenoit ſon droit de Dieu, car c'eſt la nature qui tient ſon droit de Dieu, car les Nations tiennent le leur de la nature, car les Rois, en troiſième ordre, ne tiennent le leur que des Nations.

Dites-lui que l'honneur & la vie des hommes n'appartiennent pas plus à ſes caprices, que leurs penſées, leurs opinions; & que ſi les propriétés reſpectives des Citoyens ſont ſacrées pour la Nation entière, à plus forte raiſon doivent-elles l'être pour la *créature* de cette Nation.

Dites-lui, que le paſſé ne fait point loi pour l'avenir; qu'il fournit ſeulement l'expérience, qui corrige la morale de l'eſprit humain, & perfectionne ſa politique; qu'il eſt dans l'ordre éternel des choſes, & dans la marche de la nature, que la maſſe des ſociétés mal aſſiſes & mal combinées, s'agite pour prendre un à-plomb; que les hommes, plus éclairés aujourd'hui que jamais, tendent plus rapidement vers leur deſtination; que leur deſtination eſt de jouir, le mieux poſſible, de leur exiſtence; qu'ils ſont autoriſés, par la nature & la raiſon, à chercher ce mieux; que l'équité leur apprend, qu'ils ne doivent jamais le chercher aux

dépens de leurs ſemblables ; & que, s'ils veulent être heureux dans leur ſphère, quelle qu'elle puiſſe être, il faut que tous les êtres qui circulent dans cette ſphère, avec eux, le ſoient également, chacun en rapport de ſon état civil & politique, & en raiſon de ſes beſoins phyſiques & moraux, & de ſes droits naturels.

Dites-lui, que les droits naturels des hommes ſont les mêmes pour tous; que leurs beſoins phyſiques & moraux ſe reſſemblent, qu'il n'y a que leur état civil & politique qui diffère.

Dites-lui, que l'état du Monarque n'eſt point un état naturel, mais un état politique, c'eſt-à-dire, factice ; que cet état ne donne que la primauté civile & de convention dans une Nation, & jamais l'univerſalité ni la propriété des droits de chacun; que cette primauté lui promet les jouiſſances, s'il ſait en profiter ſans troubler celle des autres ; & que ſes propres jouiſſances augmenteront à meſure qu'il ſe renfermera dans les bornes où la raiſon des choſes & du droit naturel de tous, fixe le pouvoir politique des Souverains.

Dites-lui, que trois choſes réunies conſtituent & renferment incluſivement & eſſentiellement le bonheur de l'homme, dans quelqu'état qu'il ſoit né, ou porté par les circonſtances. 1°. L'aſſurance de pouvoir ſatisfaire aux beſoins matériels de la vie; 2°. la certitude d'être aimé & chéri dans ſa famille ; 3°. la conviction intime d'avoir mérité perſonnellement l'eſtime & le reſpect des hommes : qu'un Roi ne manque jamais du néceſſaire matériel, puiſqu'il

puisqu'il a toujours du superflu ; que le soin de son bonheur consiste donc à être aimé de sa Nation, & celui de sa gloire à être respecté de ses voisins.

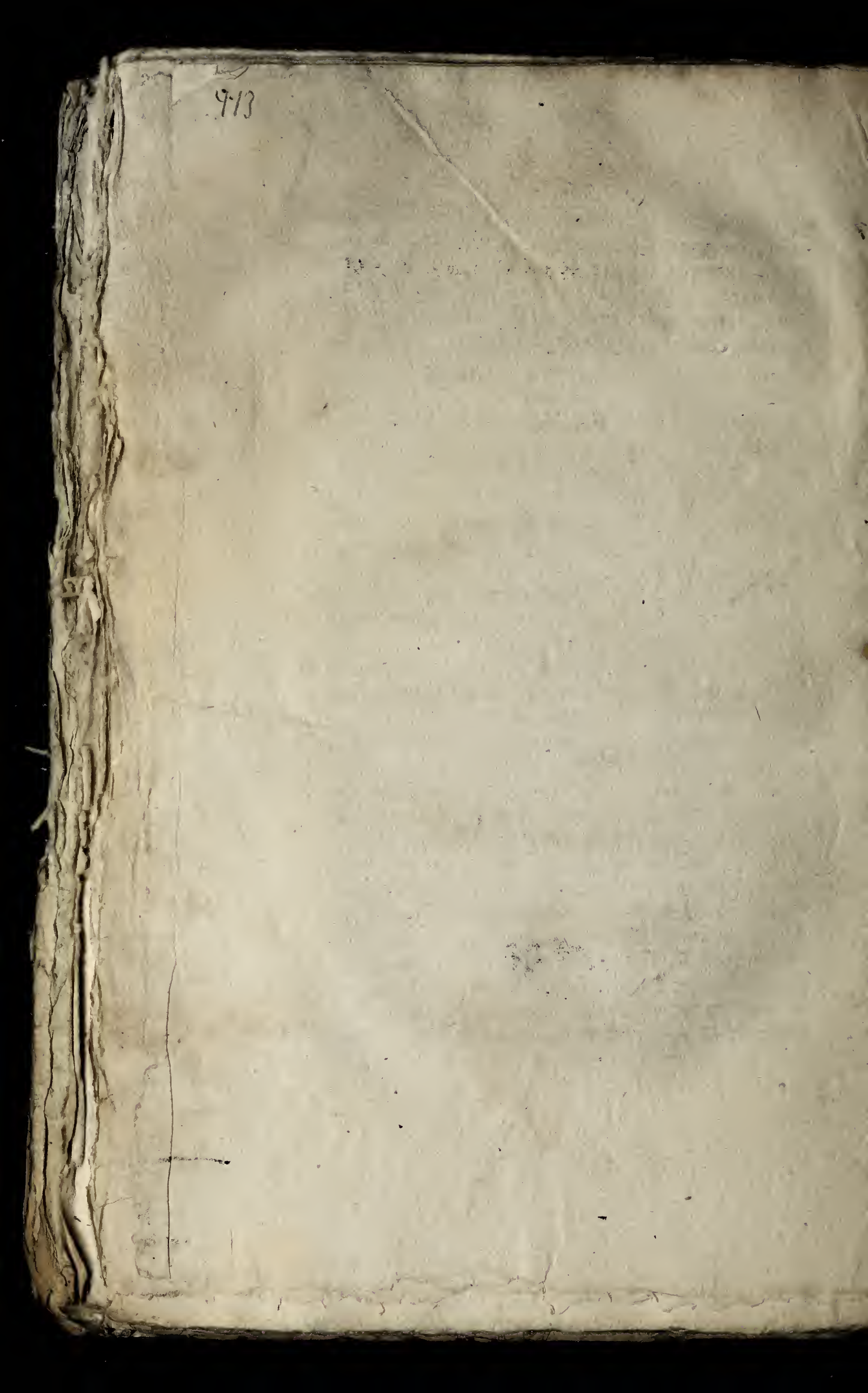
Voilà le grand problème du bonheur des Peuples, résolu par la modestie & la sagesse des Rois, & celui des Rois par le noble orgueil & la raison des Peuples.

Heureux les Princes qui comprendront ces maximes ; mais plus heureux encore les Peuples chez qui la maturité de l'esprit & l'énergie du caractère sauront en faire usage ! O France ! ma chère Patrie ! je te dois tout mon être, tous mes talens, tout mon courage ; je les consacre, en ce jour, aux pieds de l'autel de ta liberté : tu vois quels assauts j'ai livré au despotisme qui t'accable depuis si long-temps : tu vois de quels traits l'auguste vérité qui m'inspire, vient d'armer ma raison en faveur de tes droits & de ta défense. C'est l'idée seule de ta gloire future, qui me pénètre de cette chaleur sacrée ; c'est l'unique soin de ton bonheur, qui donne à mon ame tous ces grands mouvemens, & à mon esprit ces pensées fortes & profondes. Illustres Citoyens qui représentez la Patrie, secondez mon zèle, opérez le grand ouvrage de la liberté de la France : qu'un sentiment noble & incorruptible, qu'une volonté ferme & inébralable vous animent tous par le même motif. Réformez les abus de l'administration, & les dépenses des différens départemens ; annullez ces échanges scandaleux qu'on a faits des domaines de la couronne, au nom d'un Roi toujours mineur. Modérez ces pensions énormes accordées si légérement à une foule de flatteurs & d'intrigans. Réduisez ces appointemens excessifs donnés à la

plupart des Commis dans les différens bureaux des Miniſtres ; à ces Commis inſolens , valets nés & ſoudoyés du deſpotiſme, & graves Prédicateurs de l'eſclavage. Detruiſez, par votre autorité nationale, cet agiotage funeſte , fléau du commerce & de l'agriculture. Chaſſez les Intendans de Provinces, ces agens ſecrets du deſpote, ces ſatrapes de Cour, ces ſang-ſues du Peuple. Chargez vous ſeuls, par votre droit ſouverain, du tréſor de l'Etat , & de la diſtribution des grâces d'honneur & d'argent: car c'eſt à ceux qui travaillent , à veiller ſur le produit de leurs travaux, & à régler la meſure des dons qu'ils doivent faire. Changez enfin toute la conſtitution civile & politique de cet Empire. Si vous conſervez le Monarque , mettez-le dans l'impoſſibilité abſolue de faire le mal, ou de le laiſſer faire. Ordonnez que la dette conſtituée de l'Etat, quoiqu'elle ait été, en grande partie, un effet de l'inconduite de l'adminiſtration & de la dépravation de la Cour, ſoit conſolidée & payée ; ſauf l'examen de certains objets de prodigalités trop indécentes & trop connues......... Maîtreſſe de ſes lois & de ſes volontés , la Nation , dès ce moment, ne balancera pas ſur ces grands ſacrifices. Il eſt généreux, de ſa part, de ſe réſoudre à ſouffrir encore quelques années, pour payer des ſommes qui, loin d'avoir été employées au bien public & au ſoulagement des malheureux, n'ont ſervi qu'aux caprices & aux diſſipations du Gouvernement. Il eſt beau, ſans doute, d'avoir à faire rougir ainſi ſes tyrans & ſes corrupteurs ! Il eſt beau de les rendre ſages & heureux, malgré le déſordre de leurs idées & de leurs prétentions ! Il eſt beau de payer leurs dettes, malgré le projet extravagant

qu'ils avoient de faire banqueroute ! Il eſt ſublime enfin, de donner cet exemple aux Nations de la terre ; exemple unique & mémorable ! *Et c'eſt la France ; c'eſt notre auguſte Patrie qui l'aura fourni, cet exemple, en élevant ſur des baſes ſolides & inébranlables l'édifice de ſa liberté.*

FIN.


913